

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation en République de Côte d'Ivoire
4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15
5 Juge Cuno Tarfusser, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Geoffrey
6 Henderson
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mercredi 12 juillet 2017
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 22*)
10 M^{me} L'HUISSIER : [09:22:59] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CIV-OTP-P-0087
15 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:23:31] Bonjour à tous.
17 Bonjour au témoin, Monsieur Seyi Rhodes.
18 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:23:44] Bonjour.
19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:23:48] Avant de
20 commencer l'interrogatoire par les parties, il y a quelques mesures préliminaires à
21 adopter. Tout d'abord votre identité complète. Je vous demanderai donc de bien
22 vouloir donner votre nom complet, date de naissance, et lieu, nationalité, ce qui
23 permet de vous identifier.
24 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:24:13] Seyi Rhodes, je suis né le 8 octobre 1978 à
25 Londres. Je suis journaliste, j'habite Londres et j'y travaille également pour
26 Channel 4.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:24:27] Et vous êtes
28 citoyen britannique.

1 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:24:30] Oui.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:24:32] À l'époque, en
3 2009, 2010, 2011 vous étiez journaliste et vous êtes toujours journaliste pour la même
4 chaîne.

5 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:24:43] Oui.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:24:45] Monsieur Seyi
7 Rhodes, je vous entends parler assez vite. Je vous demanderais donc de bien vouloir
8 ralentir votre débit car nous avons des interprètes. C'est un procès qui a lieu en deux
9 langues — en français et en anglais. Dès lors, nous avons des interprètes, nous avons
10 des sténotypistes, nous avons une transcription. Il est, dès lors, nécessaire de parler
11 plus lentement.

12 Si, à un moment donné, vous oubliez, je vous ferai un petit signe pour vous indiquer
13 qu'il faut ralentir.

14 Cette Chambre, comme vous le savez, a été établie pour... aux fins des poursuites
15 contre MM. Gbagbo et Blé Goudé.

16 Vous êtes un témoin appelé par l'Accusation. Un témoin qui comparaît devant la
17 Cour doit dire la vérité, qu'il représente... qu'il soit d'un... d'une partie ou d'une
18 autre, mais son obligation c'est de dire la vérité. Je vous demanderai donc, de bien
19 vouloir lire la formule que vous avez sous les yeux.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:26:13] Je déclare solennellement que je dirai la
21 vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:26:20] Je vous remercie.
23 Faire un faux témoignage est une infraction.

24 Si, à un moment donné, vous souhaitez faire mention de quoi que ce soit vis-à-vis de
25 la Chambre, si vous êtes fatigué, si vous souhaitez faire une pause, n'hésitez pas à le
26 dire et nous essayerons de prendre cela en compte.

27 Si vous êtes prêt maintenant, je vais donner la parole au Bureau du Procureur qui
28 sera suivi par les deux équipes de la Défense, celle de M. Gbagbo et celle de M. Blé

1 Goudé. Je vous remercie.

2 Monsieur Demirdjian.

3 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:27:00] Merci, Monsieur le Président.

4 Bonjour, Madame et Messieurs les juges.

5 QUESTIONS DU PROCUREUR

6 PAR M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:27:08]

7 Q. [09:27:09] Bonjour, Monsieur le témoin.

8 R. [09:27:09] *Good morning.*

9 Q. [09:27:11] Nous nous sommes brièvement rencontrés hier, mais aux fins de la
10 transcription, je m'appelle Alex Demirdjian et vous êtes le témoin de l'Accusation.

11 Alors quelques informations contextuelles avant de passer aux événements : vous
12 avez un diplôme de bachelier en arts et en politique et sociologie, c'est bien cela ?

13 R. [09:27:27] Oui.

14 Q. [09:27:27] N'oubliez de... la pause pour l'interprétation.

15 En quelle année est-ce que c'était ?

16 R. [09:27:33] Je pense que c'était en 2001.

17 Q. [09:27:38] L'université de West England de Bristol ?

18 R. [09:27:43] Oui.

19 Q. [09:27:44] Pour ce qui est de votre expérience professionnelle, vous avez
20 commencé par un programme de la BBC qui s'appelle *Watchdog* ?

21 R. [09:27:53] Oui.

22 Q. [09:27:55] Il s'agissait des questions de consommation, n'est-ce pas ? En
23 2002-2003... et je pense que vous avez également travaillé sur des documentaires sur
24 les gangs d'adolescents à Londres pour la BBC et Channel 4 ?

25 R. [09:28:10] Oui.

26 Q. [09:28:10] Vous avez également travaillé au Nigéria, un série sur le voyage, et
27 également en Afrique occidentale ?

28 R. [09:28:17] Oui, c'est vrai, j'ai voyagé aux fins d'une expérience personnelle parce

1 que j'avais de la famille au Nigéria et j'ai pensé que c'était quelque chose qui pouvait
2 me servir dans mon avenir professionnel.

3 Q. [09:28:35] Très bien.

4 Depuis 2008, vous êtes journaliste freelance pour Quicksilver Media, vous travaillez
5 sur la série *Unreported World* ; est-ce que vous pouvez nous dire de quoi il s'agit,
6 brièvement ?

7 R. [09:28:47] L'objectif de cette série, *Unreported World*, c'est de faire ce que dit le titre,
8 c'est d'essayer de rendre compte sur les sujets qui ne font pas l'objet de comptes
9 rendus ou de reportages, ça veut dire des sujets qui n'ont pas fait l'objet de
10 reportages au Royaume-Uni à la télévision. Il s'agit de sujets qui peuvent figurer
11 dans des journaux au Royaume-Uni et qui sont couverts ailleurs, mais le public
12 britannique ne connaît pas forcément très, très bien les affaires internationales. Notre
13 travail consiste à les informer et à expliquer ce qui se passe dans les pays.

14 Q. [09:29:32] Quel est votre rôle dans la production de cette série, *Unreported World* ?

15 R. [09:29:44] Je suis journaliste. C'est une série qui est relativement unique, nous
16 avons une très petite équipe de gens envoyés sur les terrains : moi-même, le
17 producteur-réalisateur — dans ce cas-ci, c'était Alex Nott... les deux... nous sommes
18 les deux représentants qui viennent du Royaume-Uni pour tourner le documentaire.
19 Mon rôle est donc double : je suis à la fois à l'écran, le présentateur, mais je suis
20 également assistant de production, tandis que le cadreur... le producteur-réalisateur,
21 lui, tourne les images, se concentre sur les images et se concentre sur le fait que
22 tout... le sujet doit être couvert entièrement, tandis que moi, je suis son agent d'une
23 certaine manière. Je fais en sorte que les choses se passent, je pose les questions, je
24 fais qu'il y ait des discussions et, de temps en temps, c'est moi qui donne la ligne
25 directrice éditoriale.

26 Q. [09:30:47] Au sujet de votre expérience quels sont les sujets, quels sont les
27 histoires, les pays, les conflits que vous avez couverts dans le cadre de la série
28 *Unreported World* ; quelques exemples ?

1 R. [09:31:03] Je suis allé un peu partout en Afrique, au Zimbabwe, en République
2 centrafricaine, au Nigéria, également, au Sénégal deux fois, je suis allé dans d'autres
3 pays, comme le Brésil, le Guatemala, en Corée du sud. Je peux aller un peu partout
4 dans le monde.

5 Q. [09:31:22] Nous arrivons à, donc, l'année 2011. Vous vous êtes rendu en Côte
6 d'Ivoire ?

7 R. [09:31:28] Mm-hm.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:31:31] Mm-hm,
9 Monsieur le témoin, ça veut dire oui ; il faut dire oui pour que ça soit versé à la
10 transcription.

11 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:31:40]

12 Q. [09:31:41] Alors, comment s'est... se fait-il que vous avez couvert un reportage en
13 Côte d'Ivoire ?

14 R. [09:31:47] Nous avons été contactés pour un documentaire d'une demi-heure pour
15 *Unreported World* et ce qui était intéressant à l'époque, et qui n'était pas vraiment
16 couvert, c'était la révolution qui se déroulait en Libye. Nous avons fait des
17 recherches sur ce sujet-là et, au bout d'une semaine à peu près, on s'est vite rendu
18 compte que ça prenait vraiment de l'ampleur, que dans le monde entier on allait
19 envoyer des journalistes et donc, ça nous sortait un peu du cadre de ce que fait
20 *Unreported World*.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:32:24] Ralentissez, s'il
22 vous plaît, parce que je vois que, déjà, ça chauffe dans la cabine française.

23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:32:30] Il serait nécessaire que le témoin
24 se rapproche un peu du micro, s'il vous plaît.

25 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:32:36]

26 Q. [09:32:38] L'histoire en Libye.

27 R. [09:32:38] L'histoire en Libye. Alors, la Libye, ça sortait du cadre d'*Unreported*
28 *World*. Il s'agissait d'une histoire qui était couverte un peu partout.

1 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:33:02]

2 Q. [09:33:02] Vous pouvez aussi, peut-être, vous rapprocher, vous ne devrez pas
3 vous pencher comme ça.

4 R. [09:33:11] Je vais peut-être abaisser mon siège, ce sera plus facile.

5 Donc, l'histoire de la Libye a été couverte un peu partout et il est devenu évident que
6 si on s'y rendait il y aurait beaucoup de... d'agences de presse et que notre
7 documentaire serait assez répétitif à comparer à d'autres reportages qui seraient
8 diffusés à l'époque. Donc, on a cherché une autre histoire, et la situation en Côte
9 d'Ivoire a très vite attiré notre attention.

10 Q. [09:33:44] Très bien.

11 Il y a quelques instants, vous avez cité le nom d'Alex Nott ? Est-ce que vous pouvez
12 expliquer comment vous avez commencé à travailler ensemble sur cette histoire ?

13 R. [09:33:55] L'équipe de Quicksilver Media avait... travaille souvent avec un
14 producteur-réalisateur, avant même le choix du sujet. Je ne sais pas très bien
15 pourquoi et comment, mais... c'est un peu mystérieux, mais en général, ils forment
16 des paires pour travailler ensemble sur un documentaire.

17 Q. [09:34:18] Parlez-nous un peu des préparatifs avant de vous rendre en Côte
18 d'Ivoire ; comment vous êtes-vous préparé pour ce reportage ?

19 R. [09:34:26] Nous avions un peu moins de deux semaines pour nous préparer pour
20 ce reportage. La grande majorité de mes recherches, c'était de lire l'histoire du pays,
21 lire un certain nombre de comptes rendus qui avaient déjà été faits par des
22 journalistes qui étaient basés là-bas ou qui s'y rendaient pour couvrir les
23 événements. Et la plupart du temps, j'ai aussi parlé au téléphone avec des
24 journalistes, des gens qui avaient été sur place ou qui étaient basés sur place.

25 Q. [09:34:57] Est-ce que vous avez également pris contact avec journalistes ivoiriens ?

26 R. [09:35:02] Oui, j'ai parlé avec beaucoup de journalistes ivoiriens. Alex ne parle pas
27 français donc, lors des recherches, nous avons séparé les choses pour que je parle
28 avec les francophones et lui avec les anglophones.

1 Q. [09:35:20] Très brièvement, avant que vous n'arriviez à Abidjan, qu'est-ce que
2 vous aviez appris sur le conflit en Côte d'Ivoire ?

3 R. [09:35:32] Il est vite devenu apparent que c'était un conflit fluide, c'est-à-dire que
4 la situation changeait très vite, je pouvais parler à quelqu'un un jour, et puis à la
5 même personne deux jours plus tard et elle disait quelque chose de différent.

6 On s'est rendu compte que pour un journaliste étranger, travailler sur le terrain
7 serait difficile. On ne s'était pas rendu compte du degré de difficulté. On nous a dit
8 rapidement que c'était très difficile de travailler en tant que journaliste étranger, et
9 puis nous nous sommes concentrés, en tout cas moi, je me suis concentré sur la
10 situation humanitaire. Le conflit n'avait pas encore véritablement évolué à Abidjan,
11 et nous étions dans une situation... il y avait une situation où les gens se trouvaient
12 dans une... une situation difficile. Il y avait des épidémies... une épidémie de choléra,
13 il y avait un manque d'eau, on se déplaçait difficilement. Donc, je voulais essayer de
14 décrire la situation humanitaire pour montrer à quoi ressemblait une crise dans un
15 pays.

16 Q. [09:36:37] Est-ce que vous avez appris quelque chose sur les personnages
17 principaux du pays ?

18 R. [09:36:46] Laurent Gbagbo, bien évidemment, est celui qui a fait l'objet essentiel de
19 mes recherches. Il était à l'époque encore Président, et les Nations Unies et d'autres
20 pensaient qu'il avait perdu les élections et qu'il devait donc, laisser le pouvoir.

21 Charles Blé Goudé, je n'y ai pas vraiment pensé jusqu'à ce que j'arrive en Côte
22 d'Ivoire ; j'avais peut-être lu son nom en passant.

23 Q. [09:37:19] Vous avez dit, il y a quelques instants, que les Nations Unies et d'autres
24 pensaient qu'ils avaient... qu'il avait perdu les élections. Est-ce que vous étiez au
25 courant de la réunion de l'Union Africaine avant votre déplacement ?

26 R. [09:37:35] Oui, ça a fait partie... c'est une partie importante de la façon dont j'ai
27 compris la situation. Il y avait des rapports conflictuels, il y avait beaucoup de gens
28 qui avaient des intérêts... des opinions divergentes. Les Nations Unies ou les

1 organisations internationales semblent penser la même chose. Pour l'Union
2 Africaine, les organisations internationales semblaient être d'accord, mais l'Union
3 Africaine avait dit la même chose que les Nations Unies et que donc,
4 Laurent Gbagbo devait abandonner le pouvoir et que ça serait mieux pour le pays. Je
5 pense que dans le communiqué, ils ne portaient pas de jugement sur qui avait gagné,
6 mais ils avaient dit clairement qu'il valait mieux que Laurent Gbagbo abandonne le
7 pouvoir et que les choses puissent continuer à se dérouler. Après avoir lu ça, j'en
8 suis arrivé à la conclusion qu'il y avait un consensus.

9 Q. [09:38:32] Très bien. Vous avez dit que le but de votre voyage, c'était couvrir les
10 aspects humanitaires ; est-ce que c'était le but du documentaire que vous alliez
11 produire pour *Unreported World* ?

12 R. [09:38:49] Oui. Ça fait... C'est une grande partie de notre travail, on essaie
13 d'anticiper ce qui va se passer au cours des quelques mois. Il faut un mois,
14 six semaines peut-être pour tourner et monter le documentaire. C'est... On va aussi
15 vite que possible, donc, on peut... essaie d'anticiper ce qui va se passer dans les
16 six semaines. À l'époque, on pensait que, dans les six semaines à deux mois, les gens
17 seraient intéressés par la façon dont la situation dont ils entendaient parler qui
18 concernait la Côte d'Ivoire allait évoluer, et qu'on voulait faire un documentaire qui
19 montrerait comment un pays évoluait en quelques semaines et on voulait expliquer
20 le conflit... nous pensions que, pour la fin de l'année, il y aurait un conflit violent,
21 probablement.

22 Q. [09:39:43] Quand êtes-vous arrivé à Abidjan ?

23 R. [09:39:45] Je n'ai pas vraiment de date exacte à vous donner. C'était aux alentours
24 du mois de mars.

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:39:52] Veuillez, s'il vous plaît, faire une
26 pause entre les interventions.

27 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:39:59]

28 Q. [09:39:59] Dans votre déclaration CIV-OTP-0011-0201, au paragraphe 29, vous

1 indiquez que vous vous êtes rendu à Abidjan le 17 mars. Cela vous rafraîchit la
2 mémoire ?

3 R. [09:40:18] Oui, c'est... ça m'a l'air correct.

4 Q. [09:40:20] Quand vous êtes arrivé à Abidjan, est-ce que vous avez pris contact
5 avec quelqu'un sur le terrain ?

6 R. [09:40:25] Oui, nous avons employé un fixeur local, et... qu'on appelle aussi un
7 producteur local, qui est traducteur sur le terrain, et en tant que journaliste et fixeur
8 qui avait de bons contacts dans les médias, il nous permettrait de rentrer en contact
9 avec les personnes dont nous avons besoin.

10 Q. [09:40:53] Vous pouvez nous donner le nom du fixeur, vous pouvez donner son
11 nom en public.

12 R. [09:40:58] Son nom est Alexis Konnan.

13 Q. [09:41:08] Quand vous êtes arrivés à Abidjan, est-ce que vous étiez encore en
14 contact avec Quicksilver Media, votre bureau de Londres ?

15 R. [09:41:10] Oui, parce qu'on nous envoyait dans une situation assez dangereuse.
16 Nous savions... Nous le savions avant de partir, donc la procédure, c'était qu'il fallait
17 entrer en contact avec le bureau deux fois par jour ; une fois le matin, une fois le soir.
18 Toute l'équipe de production avait un horaire et lorsque vous allez dans un endroit
19 dangereux, vous avez une communication, deux communications, trois
20 communications, cela dépend. Nous avons deux communications par jour.

21 Q. [09:41:48] Lorsque vous avez appelé... ou vous appeliez Quick Media...
22 Quicksilver Media, à qui parliez-vous ?

23 R. [09:41:55] Pour la plupart... Pour l'essentiel nous parlions à George Waldrum qui
24 était le... l'éditeur de série et qui était notre directeur.

25 Q. [09:42:04] Et ces appels étaient-ils enregistrés quelque part ?

26 M^{me} NAOURI : [09:42:13] Pardon, Monsieur le Président, juste rapidement, dans les
27 *transcripts* français, pratiquement, il y a... à de nombreuses reprises : « La rapidité des
28 interventions ne permet pas aux sténographes de consigner correctement les

1 débats ».

2 Donc, est-ce que, s'il vous plaît, on peut faire une petite pause. Je... Je sais que c'est
3 difficile, mais on n'a pas de *transcript* qui nous permette de travailler.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:42:34] Je l'ai dit, je ne
5 sais pas quoi dire... faire de... de plus. Je le rappelle régulièrement.

6 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:42:45] Je ferai de mon mieux ; je... moi aussi,
7 je contribue à ce problème. Pardon.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:42:49] Si vous patientez,
9 si vous marquez une pause avant de répondre, quelques secondes, ça réglerait le
10 problème. Sinon, les voix se chevauchent et donc les sténotypistes et les interprètes
11 ne peuvent pas faire leur travail correctement.

12 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:43:09] Je devrais y faire attention.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:43:11] Oui, vous devriez
14 avoir l'habitude, maintenant.

15 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:43:15] Alors, où est-ce que j'en étais ?

16 Q. [09:43:17] Est-ce que vous pourriez nous dire si ces appels étaient enregistrés, les
17 appels que vous faisiez à George Waldrum ?

18 R. [09:43:28] Oui.

19 Chaque équipe à ce que nous appelons un journal quotidien. Donc, chaque fois que
20 vous appelez le siège, cela était consigné que dans un journal quotidien.

21 Q. [09:43:38] Lorsque vous êtes arrivé sur le terrain, le 17 mars, comment est-ce que
22 vous décidez de ce que vous alliez filmer et où vous alliez vous rendre ?

23 R. [09:43:53] C'est une excellente question.

24 La question la plus urgente, sur le terrain, c'est la disponibilité. Donc, tout le monde
25 n'est pas disponible, lorsque nous souhaitons discuter avec ces personnes. Donc,
26 toutes ces... les personnes qui nous intéressaient n'étaient pas disponibles lorsque
27 nous souhaitions les filmer, les interviewer. Par exemple, lorsque nous filmions
28 une ONG qui livrait des... de l'aide humanitaire, l'idée c'est de les filmer alors qu'ils

1 sont en train le livrer cette... cette assistance, mais si... s'ils ne sont pas disponibles,
2 ce n'est pas très intéressant.

3 Donc, sur le terrain, nous devons discuter de ce qui... ceux qui sont disponibles
4 d'abord et surtout nous intéresser à la situation humanitaire, les ONG, les... les
5 églises et toutes les personnes qui apportaient une assistance dans une situation
6 cruciale. Nous cherchions à trouver quelqu'un qui était disponible et nous
7 cherchions des événements qui nous intéressaient pour pouvoir les filmer.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:45:01] Permettez-moi de
9 poser une question :

10 Q. [09:45:04] Qui était le chef de cette équipe ? Qui était le leader de cette équipe ?
11 Qui décidait d'où il fallait aller et ce qu'il fallait faire ? Si vous et M. Nott étiez...
12 n'étiez pas d'accord, par exemple, qui prenait la décision finale ?

13 R. [09:45:24] Il est difficile d'expliquer comment les choses se passaient dans une
14 équipe de deux. S'il y a une équipe de trois personnes, là, peut-être, la hiérarchie est
15 importante, mais quand on est une équipe de deux, on travaille de manière très
16 collégiale et... et tout dépend de la disponibilité De la personne que nous souhaitons
17 interviewer. C'est ce qui nous intéressait au plus haut point. Il n'y avait pas vraiment
18 de désaccord entre nous, d'ailleurs, nous n'avions pas l'embarras du choix. Nous
19 nous réveillions le matin, nous regardions ce qui était possible et nous faisons le
20 possible. Pour ce qui est des discussions ou... portant sur des sujets sur lesquels il y
21 avait des désaccords, eh bien, il s'agissait par exemple, de faire prendre l'option A ou
22 l'option B. À un moment donné, dans la journée, on fait l'option A et l'option B. Tout
23 dépend de la disponibilité des personnes et ce qui était possible à un moment donné.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:46:22] Très bien, merci.

25 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:46:24] Très bien.

26 Q. [09:46:26] Pour ce qui est de la disponibilité, est-ce que vous pouvez nous dire si,
27 au long de votre mission, sans entrer dans les détails, à qui vous avez parlé et à quel
28 endroit vous vous êtes rendu ?

1 R. [09:46:43] Au cours des premiers jours, nous nous sommes intéressés
2 particulièrement aux ONG, donc nous... nous avons rendu visite à un certain
3 nombre de personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus, nous n'avons
4 pas eu l'occasion de filmer... de faire... de tourner beaucoup de... de séquences les
5 premiers jours. Nous avons rencontré les gens de... de l'UNICEF et d'autres
6 organisations qui étaient présentes sur le terrain à l'époque.

7 Q. [09:47:12] Alors prenons les choses par ordre chronologique : vous arrivez le 17,
8 d'après votre déclaration, le lendemain — et je ne veux pas trop m'étendre sur le
9 sujet — vous vous êtes rendus aux locaux de... du... de l'UN... du HCR, et qu'est-ce
10 que vous avez fait le 3^e jour, c'est-à-dire le 19 ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

11 R. [09:47:39] Non. Est-ce que vous pouvez m'en rappeler... me le rappeler ?

12 Q. [09:47:42] Certainement. Nous pourrions le faire en faisant référence au journal
13 quotidien.

14 M^{me} NAOURI : [09:47:51] Excusez-moi. Vous pouvez vous servir du *daily log* pour lui
15 rafraîchir la mémoire, mais lui montrer le *daily log*, c'est aussi lui donner la teneur de
16 ce qu'il y a écrit dans le *daily log*, donc c'est lui donner des éléments sur le fond et sur
17 ce qu'il se rappelle ou se rappelle pas sur le fond, sur cette journée dont vous vouliez
18 lui parler. Donc, est-ce que vous ne pouvez pas lui rafraîchir la mémoire avec le *daily*
19 *log* sans lui montrer à l'écran le *daily log* et donc la teneur de ce qu'il y a écrit
20 concernant la journée dont vous voulez parler ? Merci.

21 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:48:22] Un instant. Monsieur le Président, si j'ai
22 bien compris, l'objection consiste à simplement procéder au rafraîchissement de la
23 mémoire du témoin en lui parlant de la teneur sans pour autant lui montrer le
24 journal ? Cela me convient parfaitement.

25 Q. [09:48:38] Le 19 mars il est indiqué que... Juste un instant... que vous avez parlé à
26 des représentants de l'UNICEF et ceci se trouve là a page 0021-0869... non, pardon,
27 pardon.

28 M^{me} NAOURI : [09:48:56] Non, Monsieur... Monsieur le Président, l'objection était

1 pas exactement celle-ci. Il convient de demander d'abord au témoin ce qu'il faisait et,
2 ensuite, lui demander à quelle date il le faisait. Lui dire « vous avez dit... il est écrit
3 dans ce document que vous faisiez ça », c'est dire au témoin ce qu'il était en train de
4 faire, c'est témoigner à sa place.

5 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:49:21] Monsieur le Président je vais rendre les
6 choses plus simples.

7 Q. [09:49:27] Au paragraphe 24 de votre déclaration, il est indiqué que le 18 mars,
8 vous êtes... le 19 mars, vous êtes allé au bureau de l'UNICEF.

9 R. [09:49:31] Oui, c'est exact.

10 Q. [09:49:32] Vous vous en souvenez ? Très bien.

11 Est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous avez fait là-bas ?

12 R. [09:49:36] Je crois qu'au bureau de l'UNICEF, il y avait un certain nombre de
13 réfugiés libériens qui avaient trouvé asile dans ces locaux. Est-ce que c'est bien de cet
14 endroit-là que vous parlez ou est-ce que je « me mêle » un peu les pinceaux ? Les
15 images que j'ai sont celles d'un nombre important de réfugiés qui... qui se trouvaient
16 dans un parc et qui sont venus nous raconter leurs histoires... dans un parking (*se*
17 *corrige l'interprète*).

18 Q. [09:50:12] Plus tard ce jour-là, le 19, est-ce que vous avez...vous êtes allé à un
19 meeting ?

20 R. [09:50:14] Oui c'est exact.

21 Q. [09:50:17] Est-ce que vous pouvez nous dire comment vous avez appris qu'il y
22 avait... qu'il y aurait ce... ce meeting ?

23 R. [09:50:23] Par le truchement de notre fixeur, Alexis. Il nous appris qu'il y aurait un
24 meeting et il nous a suggéré qu'il serait peut-être possible d'obtenir un accès, d'aller
25 filmer sur place. Nous avons discuté avec d'autres journalistes étrangers qui
26 logeaient au même hôtel que nous, et il est devenu apparent qu'un nombre d'entre
27 eux n'iraient pas. Donc nous avons pris quelques heures pour faire les préparatifs de
28 sécurité et pour nous assurer que tout se passerait bien. Il nous a semblé qu'il était

1 intéressant d'aller voir ce qui se passait dans le pays à cette époque-là.

2 Q. [09:51:06] Lors de vos échanges avec Alexis, vous utilisiez quelle langue ?

3 R. [09:51:12] Eh bien, ça dépend, c'est... Alexis, vous savez, il ne maîtrisait pas
4 l'anglais, il... son anglais s'est amélioré et moi, mon français s'est amélioré, mais je
5 crois qu'il était beaucoup plus facile de discuter avec lui en français et puis traduire
6 nos propos à Alex.

7 M^e ALTIT : [09:51:31] Pardon.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:51:33] Maître Altit.

9 M^e ALTIT : [09:51:38] Oui, merci, Monsieur le Président.

10 Pardon, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, simplement pour vous dire que
11 nous avons un problème de *transcript*. Les *transcript* français ne sont... sont que
12 partiels et toutes les 10 ou 12 lignes, nous avons maintenant une... une remarque des
13 sténotypistes qui disent qu'elles ne peuvent pas prendre en considération l'ensemble
14 de ce qui est dit. Donc, c'est un peu compliqué pour nous si l'on veut ensuite s'y
15 reporter pour interroger à notre tour le témoin. Voilà, juste pour prévenir la
16 Chambre qu'on avait ce... ce problème et... alors, je ne sais pas exactement quoi faire.

17 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:52:15] J'essaierai de... d'être encore plus lent.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:52:19] Je pensais qu'au
19 cours des cinq dernières minutes, les choses s'étaient ralenties un peu... avaient
20 ralenti un peu. Je crois que le débit est beaucoup plus lent maintenant, je sais pas
21 quel est le problème.

22 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:52:33] L'interprète signale que ce sont
23 les sténotypistes qui l'ont signalé.

24 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:52:40] (*Intervention non interprétée*)

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:52:47] Effectivement,
26 c'est plus lent que tout à l'heure.

27 Veuillez poursuivre, Monsieur Demirdjian.

28 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [09:52:51] Merci, Monsieur le Président.

1 Q. [09:52:51] Monsieur Rhodes, est-ce que vous pouvez nous dire quel était votre
2 niveau de français à l'époque ?

3 R. [09:52:55] Il m'est très difficile de répondre à cette question. À ce jour... non, je me
4 reprends, mon partenaire parle français, nous avons deux enfants ensemble — ma
5 partenaire — ma mère parle français couramment, elle travaillait pour une
6 compagnie aérienne, donc j'ai grandi dans un contexte où il y avait des... des
7 hôtesses de l'air qui parlaient français lorsque nous nous déplaçons. Le français,
8 c'est ma deuxième langue, mais je suis anglais, donc mon besoin de parler une
9 deuxième langue est très limité. Dans les pays où je me rends, je peux m'exprimer en
10 anglais, je... j'ai peut-être moins d'aisance en français, mais quand cela est nécessaire,
11 je trouve cela très utile de pouvoir parler français.

12 Q. [09:53:47] Vous pouvez tenir une conversation en français ?

13 R. [09:53:50] Oui.

14 Q. [09:53:52] Il y a quelques instants, vous avez mentionné qu'avant d'arriver à
15 Abidjan, vous aviez appris qu'il... que la situation serait difficile pour les journalistes
16 étrangers en Côte d'Ivoire.

17 Qu'est-ce que vous avez appris au sujet de la réaction de la population locale à
18 l'égard des journalistes étrangers ?

19 R. [09:54:16] Les journalistes étrangers avec lesquels je me suis entretenu m'ont dit
20 clairement que le... travailler sur le terrain en tant que... que personne de race
21 blanche, surtout avec une caméra ou un appareil photo attirait beaucoup d'hostilité,
22 susciterait beaucoup d'hostilité. Les photographes m'ont dit qu'ils n'étaient pas en
23 mesure de prendre des photographies parce qu'ils étaient entourés de... d'une foule
24 de personnes qui criaient et qui... D'autres nous ont dit que leur équipement avait été
25 détruit ou volé. La situation était difficile — la situation était clairement difficile.

26 Q. [09:55:04] Avez-vous appris pourquoi il y avait cette hostilité ?

27 R. [09:55:09] Oui. Cela m'a été expliqué. On m'a expliqué que l'annonce des élections
28 en Côte d'Ivoire, ou la proclamation du résultat des élections avait été très

1 polémique. Un journaliste de France 24 avait annoncé le résultat des élections avant
2 l'annonce officielle des résultats, et j'ai supposé qu'ils avaient procédé à des sondages
3 et qu'ils étaient sûrs des résultats. Les Ivoiriens, d'après ce que j'ai compris, se sont
4 insurgés contre cela, n'ont pas aimé l'idée que des journalistes étrangers puissent
5 proclamer le résultat des élections, et ils ont estimé... et, d'ailleurs, cela a été
6 médiatisé, cela... cette information a été relayée par les médias sociaux, par la presse,
7 et donc cela a été considéré comme étant une... une... corruption des... des élections
8 de la part de la France et des Nations Unies.

9 Q. [09:56:17] Très bien.

10 Donc, j'en reviens au meeting du 19 mars. Vous avez appris qu'il y aurait ce... ce
11 meeting par le truchement de votre fixeur ?

12 R. [09:56:28] Oui.

13 Q. [09:56:29] Et est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous vous attendiez à filmer
14 à ce meeting ?

15 R. [09:56:35] Je dirais que ce n'était peut-être pas la... le... sa... sa qualité première... la
16 qualité première de... d'Alexis. Il ne nous avait pas bien préparés à ce qui nous
17 attendrait là-bas. Il y avait beaucoup de... de partisans de Blé Goudé, de Laurent
18 Gbagbo. Il était clair que la zone où nous allions nous rendre était un bastion des...
19 de ce camp, et qu'il y aurait... ils avaient reçu beaucoup de votes et je crois qu'il y
20 avait un lien ethnique entre Laurent Gbagbo et les personnes qui vivaient dans
21 cette-zone-là. On nous avait dit qu'il serait très difficile de... d'avoir accès à cette zone
22 avec notre voiture et notre caméra, à moins d'avoir l'autorisation préalable des
23 personnes idoines. Et on nous a dit également que les personnes, c'était l'entourage
24 de Charles Blé Goudé, puisque c'était un meeting organisé par lui. Il fallait que nous
25 leur parlions.

26 Q. [09:57:32] Et est-ce que vous avez réussi à parler à quelqu'un dans l'entourage...
27 de son entourage, pour avoir accès au meeting ?

28 R. [09:57:40] Oui. Personnellement, j'ai ne l'ai pas fait, mais Alexis, notre fixeur, a

1 organisé des conversations avec une... un chargé de communication, donc un
2 journaliste du nom de Bodlamya (*phon.*). Il me l'a présenté, il nous a été présenté par
3 des contacts mutuels avant même que j'aille à Abidjan, dans le cadre de mes
4 préparatifs. Et les deux, donc, ont réussi à se mettre en contact avec l'équipe de
5 presse de Charles Blé Goudé. Il était clair que cette équipe savait que nous étions des
6 journalistes étrangers, nous ne savions pas s'il nous serait possible d'accéder à cette
7 zone en toute sécurité, et ils nous ont recommandé d'avoir une escorte avec nous, qui
8 nous a été fournie. Essentiellement, c'était un groupe de... de jeunes hommes qui
9 appartenaient à la... l'organisation Jeunes Patriotes, l'organisation de Charles Blé
10 Goudé. On nous a dit que si nous restions avec eux, ils seraient en mesure de frayer
11 le chemin et de nous assurer un accès au meeting.

12 Q. [09:58:47] Lorsque vous dites « frayer un chemin et nous assurer l'accès », est-ce
13 que vous pouvez nous décrire la situation à l'époque à Abidjan ? Comment est-ce
14 qu'on pouvait se déplacer dans Abidjan ?

15 R. [09:59:00] Abidjan... Vous savez, c'était ma première visite à Abidjan. Il était très
16 difficile de s'y déplacer, il y avait beaucoup de points de contrôle, à chaque coin de
17 rue et sur les grands axes de la ville. Notre fixeur, notre chauffeur, ne savait pas
18 toujours où se... il y avait des... des points de contrôle. Donc le même jour, on
19 pouvait passer par la même rue et trouver un point de contrôle, et d'autres fois,
20 nous... il n'y en avait pas. Les personnes qui étaient de faction, là, ne portaient pas
21 toujours l'uniforme, parfois ils portaient l'uniforme de la police, parfois ils portaient
22 une partie de l'uniforme, parfois ils étaient habillés en militaires.

23 À cette époque-là, au... au début, ils n'avaient pas d'armes... d'armes à feu, ils
24 n'avaient pas de fusils. Ils avaient des bâtons, des... des machettes, des planches en
25 bois, et donc, se déplacer dans la ville était très... très tendu, très difficile. Parfois, on
26 n'était pas certains... si... vous savez, si vous avez votre équipement, vos... de
27 l'argent, votre téléphone, les points de contrôle pouvaient être menaçants,
28 intimidants. Je crois qu'à l'époque, c'était... l'idée était d'intimider.

1 Depuis la voiture, je pouvais voir d'autres voitures, des gens qui remettaient de
2 l'argent — ou ce qui semblait être de l'argent — aux personnes qui étaient de faction
3 au point de contrôle avant de pouvoir franchir le point de contrôle. Nous n'avons
4 pas eu à le faire, dans l'ensemble, Alexis réussissait à les convaincre, et à rester ferme
5 et... en expliquant aux personnes qui étaient aux points de contrôle qu'il... c'était
6 quelqu'un d'important et donc, parfois, ça... cela marchait bien — c'est une tactique
7 qui a bien fonctionné.

8 Et donc, en nous... nous savions que pour nous rendre au meeting, il y aurait... nous
9 aurions beaucoup de points de contrôle à franchir, et... et donc, c'est Alexis qui a
10 réussi à force de... de persuader les autres, à nous faire passer ces points de contrôle.

11 Q. [10:01:08] Bien.

12 Donc, en vous dirigeant vers ce meeting, est-ce que vous disposiez d'une escorte,
13 comme vous venez de le dire il y a quelques instants ?

14 R. [10:01:20] Oui, oui, nous en avions.

15 Q. [10:01:23] Est-ce que vous étiez tous dans le même véhicule ou est-ce que vous
16 vous déplaçiez dans des véhicules différents ?

17 R. [10:01:31] Non. Pour autant que je m'en souviennne, nous nous sommes arrêtés à
18 un lieu prédéterminé, je crois que c'était une station essence, nous avons rencontré
19 un groupe de jeunes hommes qui étaient censés nous escorter. Ils ont poursuivi le
20 chemin avec nous dans une voiture qui était devant nous. Je crois qu'il y a une
21 personne qui est montée à bord avec nous. Désolé, mais je... je ne me souviens pas de
22 tous les détails.

23 Q. [10:01:57] Est-ce que vous vous souvenez de ce que portaient ces escortes, par
24 hasard ?

25 R. [10:02:01] Les escortes portaient ce que je peux... je considérerais comme étant des
26 uniformes des Jeunes Patriotes. Dans certains cas, ils portaient des tee-shirts où l'on
27 pouvait lire « Jeunes Patriotes », et dans d'autres cas, ils portaient des maillots de
28 football de couleur... de couleur verte ou orange, c'était une sorte d'uniforme non

1 officiel qui les distinguait des autres membres du groupe.

2 Q. [10:02:37] Très bien.

3 Est-ce que vous vous souvenez du quartier où ce meeting a eu lieu ?

4 R. [10:02:41] C'était à Yopougon.

5 Q. [10:02:44] Avant de rentrer dans les détails, pouvez-vous nous décrire ce que vous
6 avez vu sur les lieux ? Décrivez-nous la scène.

7 R. [10:02:56] Lorsque nous sommes arrivés, nous étions... il y avait un bouchon de
8 circulation, il y avait... toutes les... tous les véhicules qui étaient devant nous ont dû
9 s'arrêter ou ralentir. Il semblait y avoir trois ou quatre points de contrôles l'un
10 après... après l'autre, donc, le véhicule devait s'arrêter, parler à un groupe de
11 personnes, poursuivre son chemin, après quelques mètres, il fallait qu'il s'arrête pour
12 parler à d'autres personnes. C'est ce qui semblait se passer devant nous. Et plus loin,
13 il y avait des... des groupes de jeunes hommes qui portaient des maillots de football
14 oranges ou verts. Parfois ils couraient, parfois ils marchaient, parfois ils se tenaient le
15 long de la route. Ils avaient des armes... des semblants d'armes, ils avaient des...
16 donc, ils avaient érigé des barrages... des barrages routiers, avec des... des pneus, des
17 morceaux de bois, pour ralentir les voitures. C'était assez chaotique, mais c'était un
18 chaos organisé. Et ils dirigeaient la circulation, ils agissaient... ils assuraient la
19 sécurité de cet événement.

20 Q. [10:04:21] Très bien.

21 Et... donc une dernière question avant que nous passions à un autre sujet : lorsque
22 vous êtes arrivé là, vous êtes descendu de la voiture, je suppose ?

23 R. [10:04:30] Oui, c'est exact.

24 Q. [10:04:35] (*Intervention non interprétée*)

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:04:43] La greffière d'audience rappelle aux
26 intervenants de ralentir et de marquer une pause, s'il vous plaît.

27 R. [10:04:47] Lorsque je suis descendu de voiture, la première chose qui m'a frappé,
28 c'était le bruit. Il y avait du bruit qui provenait de.... donc, du... du coin de la rue, il

1 semblait y avoir des milliers ou des dizaines de milliers de personnes qui chantaient.
2 Il y avait un certain nombre de personnes armées qui... qui se promenaient et qui ne
3 portaient pas d'uniformes que je puisse reconnaître. Ils avaient des... des fusils
4 d'assaut et ils semblaient disposer de... d'équipements militaires très professionnels.
5 Ils avaient différents types d'armes à feu, *(le témoin fait des gestes avec ses mains)*, de
6 fusils, différents types d'armes de poing, des machettes, des chaînes. Il y avait une
7 grande concentration de personnes armées, leurs armes étaient moins, disons, des...
8 des armes fortune ou improvisées. À ce stade-là, il y avait donc ces personnes-là qui
9 étaient concentrées autour de cette zone. Il était très difficile de savoir qui était qui,
10 mais dans un intervalle de quelques secondes, j'ai compris que je... j'ai commencé à
11 entendre des commentaires négatifs, les gens ont commencé à me dire de rentrer
12 chez moi, de... de me dire que je devais rentrer chez moi en... disons en termes peu
13 flatteurs.

14 Q. [10:05:53] Très bien.

15 Dans un instant, je vais vous montrer des extraits vidéo, mais avant d'y arriver,
16 est-ce que vous pouvez nous dire brièvement ce qui s'est passé lors de ce meeting ?
17 Est-ce que vous avez été en mesure de rencontrer des personnes, de parler à des
18 personnes, et qu'est-ce que vous avez pu filmer là-bas ?

19 R. [10:06:14] Lorsque nous sommes arrivés, il ne se passait pas grand-chose au début.
20 Il y avait un certain nombre de personnes sur l'estrade qui semblaient chanter des
21 chansons qui, à mon sens, étaient des chansons traditionnelles, qui étaient de... de
22 motiver la foule, ils parlaient de... de l'Afrique du... de la Côte d'Ivoire, ils
23 encourageaient les gens à être très positifs. Ils préparaient, donc, la foule en vue de
24 l'arrivée de Charles Blé Goudé, qu'ils qualifiaient de leader.

25 Ils l'appelaient le leader, le chef. C'était clairement une personne très importante. Il
26 était très apparent d'après ce que j'ai pu voir, que son arrivée et sa présence étaient le
27 point culminant. C'était pour cela que les gens s'étaient amassés-là. Et après la phase
28 préliminaire, Charles Blé Goudé est arrivé, la foule était en délire, on aurait dit une

1 star du rock qui venait d'arriver. Et il savait comment déchaîner les... la foule. C'est
2 quelqu'un qui était aimé, qui avait un bon rapport avec la foule. Il s'est promené, il a
3 serré les mains, il a... il agissait en super star. J'ai été témoin de cela, j'ai... j'ai été très
4 impressionné par cela, c'était clairement quelqu'un de très important qui avait un
5 impact sur la population à ce moment-là. Il est monté sur scène, il a prononcé un
6 discours, il a exprimé son avis sur la situation politique, il a... que je résumerais
7 brièvement de la manière suivante : les autorités françaises et des pays étrangers
8 tentent d'imposer ou de poursuivre leur dessein impérialiste et que le... la Côte
9 d'Ivoire, la population devait s'ériger contre cela et se battre contre cela.

10 Q. [10:08:17] Est-ce que vous avez pu échanger des mots avec lui ?

11 R. [10:08:20] Oui, je discutais brièvement avec lui. Pour nous, c'était très important.
12 Ça me rappelle la question que vous avez posée précédemment sur la manière de
13 travailler d'Alex et moi. Nous avons échangé très brièvement et très, très vite nous
14 nous sommes entendus sur le fait que cet homme-là devait savoir que nous étions là
15 et que nous étions là pour lui, qu'il était d'accord pour que nous soyons présents,
16 qu'il était important de montrer aux autres qu'il avait donné son aval. Et pour le
17 documentaire, nous savions que c'était important de préciser que c'était notre
18 première rencontre avec lui. C'était... Je devais me présenter, lui serrer la main, me
19 présenter officiellement et essayer de... de prévoir une nouvelle rencontre avec lui. Et
20 nous avons donc encouragé Alexis à nous aider à monter sur l'estrade pour lui serrer
21 la main et le remercier, ce que nous avons fait.

22 Q. [10:09:18] Très bien.

23 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:09:25] Un instant je vous prie.

24 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

25 Q. [10:09:44] Juste une question à titre d'éclaircissement : vous avez indiqué que
26 lorsque vous vous rendiez vers le meeting, vous avez essayé... dû vous arrêter à... à
27 différents points de contrôle et vous avez parlé d'armes improvisées ou d'armes de
28 fortune ; est-ce que vous pouvez nous dire de quoi vous parliez ?

1 R. [10:10:06] De mémoire, je peux vous dire que j'ai vu des chaînes qui... que certains
2 avaient autour de... de... de la main et d'autres... J'ai vu aussi des... des... planches de
3 bois que certains avaient dans la main et qu'ils utilisaient de manière menaçante. J'ai
4 aussi vu des armes qui étaient plus sophistiquées, qui ressemblaient davantage à une
5 arme classique.

6 Q. [10:10:28] Très bien.

7 J'aimerais vous montrer un extrait vidéo, maintenant. Ce que nous allons vous
8 montrer, en fait, ce ne sont pas des extraits du documentaire. Nous allons nous en
9 tenir aux *rushes* bruts non édité, non montés. Et pour vous situer, j'aimerais vous
10 montrer un extrait vidéo qui dure environ une minute, après quoi nous allons parler
11 de... d'éléments précis contenus dans cet extrait vidéo.

12 Juste une question : est-ce que vous souhaitez écouter cet extrait et visionner cet
13 extrait sans interprétation, parce que vous êtes en train d'écouter la... la chaîne... le
14 canal anglais ? Est-ce que vous souhaitez disposer d'une interprétation ou pas ?

15 R. [10:11:17] Non, non, ça... ça devrait aller.

16 Q. [10:11:21] Si à un moment ou à un autre il y a une confusion, vous pouvez nous le
17 signaler.

18 Très bien. Je vais donc montrer le premier extrait vidéo qui correspond à la
19 référence 0015-0435 à partir du début jusqu'à la minute 01:11. Il s'agit de l'onglet
20 n°5 et pour les interprètes, la transcription se trouve à la référence 0019-0295, à
21 la page 0296, lignes 1 à 11.

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:11:51] L'Accusation a la main, et il faut
23 choisir le pavé 2.

24 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:11:57] Bien, merci. Les interprètes sont-ils
25 prêts, est-ce que nous pouvons commencer ?

26 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:12:07] Vidéo publique ?

27 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:12:11] C'est exact.

28 Est-ce que c'est un oui de la part des interprètes ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:12:24] Non, ils l'ont
2 reçue très peu de temps avant l'audience, et n'ont pas eu le temps de les regarder et
3 de voir où cela se trouve dans le document. Je ne comprends pas pourquoi ces
4 documents arrivent toujours très tard.

5 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:12:43] Je pense que la première partie n'a
6 peut-être pas besoin d'interprétation. Donc, nous pouvons montrer cette partie sans
7 interprétation. C'est juste un enregistrement de ce que l'on voit. Essayons, et voyons
8 comment cela fonctionne.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:12:57] Non, non, ils l'ont,
10 mais simplement ils voulaient nous faire connaître leur difficulté. Et je parle au nom
11 des interprètes.

12 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:13:06] Eh bien, allons-y, donc.

13 *(Diffusion d'une vidéo)*

14 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° 0015-0435, sans aucune*
15 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

16 « [00:00:00. Début de la transcription. Vue sur une foule qui se tient derrière des barrières de
17 sécurité]

18 Seyi RHODES [SR] : Allons jusqu'aux barrières pour discuter. Qu'est-ce que vous en
19 pensez ?

20 *[La caméra balaie sur la foule et on aperçoit SR]*

21 SR : Lorsque vous serez prêt, allons parler avec la foule. Oui, je vais avoir besoin
22 qu'on me traduise. Je vais vous expliquer ce que nous allons faire avant d'y aller.

23 Intervenant non Identifié 1 [INI1] Parles-moi ?

24 SR : Là, je te parle. Ça va ? Je parle normalement. Ça va ? Bon, nous venons tout juste
25 de pénétrer à l'intérieur du rassemblement et il me semble que je suis dans un foyer
26 pro-GBAGBO, je suis entouré de toutes parts par ses sympathisants et dès que
27 j'établis un contact visuel avec quelqu'un, on me fait clairement sentir que je ne suis
28 pas le bienvenu ici. Je vais essayer de leur parler quand même et de voir pourquoi ils

1 sont ici. »

2 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:14:29] Bien. Vous reconnaissez le lieu que
3 nous venons juste de voir ?

4 R. [10:14:35] Oui.

5 Q. [10:14:37] Tout d'abord, est-ce que vous pourriez nous dire où vous vous trouviez
6 lorsque cela a été enregistré ? À quel endroit dans le... de ce rassemblement ?

7 R. [10:14:58] J'étais au centre, comme je l'ai dit, je me souviens un petit peu d'un...
8 d'un cordon, un petit peu comme un cercle, la foule était là, il y avait des barrières
9 pour retenir la foule dans ce demi-cercle, et il y avait là une estrade au milieu et
10 j'étais un petit peu dans cette zone centrale.

11 Q. [10:15:24] Merci. Je voudrais vous ramener au point 8 secondes dans cet
12 enregistrement, et je voudrais vous montrer une image très brève.

13 *(Diffusion d'une vidéo - arrêt sur image)*

14 À ce *time code* de 8 secondes, vous voyez un homme avec une casquette... avec un
15 casque — pardon — *(se reprend l'interprète)*.

16 R. [10:15:58] Oui.

17 Q. [10:15:59] Pouvez-vous nous dire ce que vous voyez et si vous avez vu des
18 personnes vêtues de la même façon à Abidjan ?

19 R. [10:16:04] Oui, c'est une image que j'associe en fait avec la fin de mon séjour à
20 Abidjan. Il est intéressant d'avoir un rappel visuel et qui montre que ces personnes
21 étaient là autour. Il y en avait de plus en plus, dans les semaines qui ont suivi, mais
22 de temps à autre, oui, on voyait ce genre de personnages vêtus de ce type de casque,
23 et avec quelque chose donc, sur le visage et portant des armes. Je ne peux pas dire de
24 façon sûre si c'étaient les mêmes à chaque fois, s'ils appartenaient au même groupe
25 ou s'ils avaient un fusil, mais... mais ils semblaient en général opérer ensemble. Et il
26 est en général clair que ces personnes avaient le visage couvert, et étaient légèrement
27 différentes des autres.

28 Q. [10:17:03] Et quand, par la suite, vous les avez vues dans le conflit, dans quelles

1 circonstances les avez-vous revues ?

2 R. [10:17:10] La plupart du temps, j'ai vu des gens dont les visages étaient cachés
3 pendant les rassemblements ou dans certaines manifestations, notamment lorsque
4 Charles parlait, et je les ai vus également circuler en ville dans des voitures qui
5 circulaient très rapidement dans des pick-up qui se rendaient d'un point A à un
6 point B.

7 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:17:39] J'aimerais que l'on passe maintenant le
8 reste de cet enregistrement, et que l'on reprenne au *time code* 21, s'il vous plaît.

9 (*Diffusion d'une vidéo*)

10 Q. [10:18:00] Nous voyons, là, deux personnes face à la foule qui portent des shorts
11 orange. Est-ce que vous avez appris, par la suite, qui étaient ces personnes, et ce
12 qu'elles portaient ?

13 R. [10:18:18] Ces deux garçons, je ne sais pas, mais chaque fois que je voyais des gens
14 porter ce genre d'uniformes ou des uniformes du même style des... des mêmes
15 couleurs, je supposais qu'il s'agissait de Jeunes Patriotes, et lorsque je les revoyais, je
16 supposais que c'étaient d'autres personnes qui disaient en fait être des Jeunes
17 Patriotes, c'est ce qu'affichaient leurs t-shirts, ou... et qui avaient l'air d'être un
18 manager ou un superviseur du groupe.

19 Q. [10:18:51] Merci.

20 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:18:53] J'aimerais que l'on passe maintenant à
21 un autre clip, ERN 0015-0459 et pour les interprètes, le *transcript* est le 0063-1596.
22 Nous devrions aller à la page 1597, de la ligne 19 à 21, et nous allons commencer à
23 50 secondes. Lignes 1 à 29, (*se reprend l'interprète*). Donc, c'est du début
24 jusqu'à 52 secondes. Excusez-moi.

25 (*Diffusion d'une vidéo*)

26 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n°CIV-OTP-0015-0459,*
27 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
28 *française*]

- 1 « Guerrier 1 : Pas anglais.
- 2 Intervenant non identifié [INI] : Il faut parler en français.
- 3 INI : Pourquoi vous faites ça ? Pourquoi vous faites ça ?
- 4 Guerrier 1 : Pourquoi nous faisons ça ? Pour soutenir, le processus de paix en CÔTE
- 5 D'IVOIRE
- 6 INI : Vous êtes en quelque sorte des guerriers ?
- 7 Guerrier 1 : Nous sommes des guerriers.
- 8 INI : Des guerriers de quoi [phon.] ?
- 9 Guerrier 1 : On nous appelle " les Croupiots [phon.] " ... " les Croupiots [phon.] ".
- 10 INI : Est-ce que vous voulez [phon.] aussi tuer ?
- 11 Guerrier 1 : Non, on ne veut pas tuer.
- 12 Guerrier 2 : On est prêts en tout cas pour sauver notre Constitution, on est prêts pour
- 13 notre pays.
- 14 INI : Est-ce que pour la Constitution vous pouvez tuer ?
- 15 Guerrier 2 : Non ! Non ! Mais s'ils veulent attaquer la Constitution, nous sommes
- 16 prêts. »
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:20:28] Les interprètes
- 18 n'ont pas reçu le *transcript*.
- 19 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:20:32] La cabine rappelle que c'étaient
- 20 bien les lignes 9 à 21.
- 21 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:20:40] On me dit que tout a été envoyé hier
- 22 par e-mail.
- 23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:20:45] Je ne sais pas.
- 24 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:20:47] Nous avons reçu le *transcript* ce
- 25 matin (*phon.*) à 18 h de la part du Bureau du Procureur, et cela a été envoyé aux
- 26 interprètes et aux sténotypistes ce matin, à 8 h 30.
- 27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:21:09] Bien. Je ne
- 28 cherche plus à comprendre tous ces débats, je dois dire. Enfin bon, non, je ne vais pas

1 laisser tomber pour autant.

2 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:21:17]

3 Q. [10:21:18] Monsieur le témoin, Monsieur Rhodes, nous avons entendu ces
4 personnes dire être des « guerriers », qu'est-ce que ce terme signifie pour vous ?

5 R. [10:21:25] D'après ce que j'ai compris, il s'agissait là de danseurs traditionnels qui
6 portaient des costumes de guerriers, et leur rôle était de préparer les gens à la
7 guerre, essentiellement à travers des danses traditionnelles... et préparer les jeunes
8 hommes à aller se battre.

9 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:21:51] Bien, l'enregistrement suivant est au
10 0015-0460, c'est la suite du clip précédent.

11 Et pour les interprètes, il s'agit du *transcript* 0019-0150, pages 0151 et 0152,
12 lignes 1 à 41, et le clip va commencer du début jusqu'à 2 mn 52 s.

13 J'ai... je... j'ai peur, même, de demander aux interprètes si les interprètes sont prêts.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:22:35] Maître N'Dry.

15 M. N'DRY : [10:22:38] Oui, Monsieur le Président, je... comme on l'a dit tout à
16 l'heure, les réponses dans le *transcript* venant en retard, je ne sais pas si c'est bien
17 traduit, toute la... avant qu'il « réponde » à la question, ce que vous lui avez
18 demandé, c'était quoi ? Suite... par rapport, en fait, au guerrier.

19 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:23:00] La question est bien traduite.

20 M. N'DRY : [10:23:01] Oui.

21 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:23:04] Je la lis en français aussi, c'est
22 exactement ce que j'ai dit.

23 M. N'DRY : [10:23:12] Qu'est-ce que vous avez dit ? Si je veux bien suivre ici.

24 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:23:14] C'est sur les notes sténographiques,
25 c'est exactement ce que j'ai dit.

26 M. N'DRY : [10:23:16] Vous... vous lui avez demandé son opinion...

27 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:23:17] J'ai demandé...

28 M. N'DRY : [10:23:18] ... ou bien ce qu'ils ont dit ? C'est... c'était juste là que je

1 voulais clarifier. Vous lui avez demandé son opinion ou bien ce qu'ils ont dit... ce
2 que les guerriers ont dit, ou bien son opinion ?

3 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:23:28] Je vois ce que veut dire le conseil.
4 La question était de savoir si le témoin a compris ce qu'étaient ces personnes en
5 discutant avec elles, et il nous a donné une réponse.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:23:40] Bien.

7 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:23:44] Est-ce que je peux maintenant
8 demander à ce que la vidéo soit lancée ?

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:23:51] Est-ce que l'on
10 peut lancer la vidéo ?

11 Je ne sais pas où est le problème ou ce qui manque mais on me dit qu'ils n'ont pas le
12 *transcript*.

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:24:07] Je viens de l'envoyer aux interprètes.

14 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:24:19] (*Intervention non interprétée*).

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:24:30] Nous attendons.

16 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:24:33] M. Demirdjian avait dit : « Là,
17 pour cette partie, nous avons vraiment besoin de traduction, et nous serions ravis
18 que les interprètes puissent trouver cela dans le *transcript*. »

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:25:04] Pouvez-vous nous
20 dire lorsque vous serez prêts ? Et je m'adresse aux interprètes.

21 Et que faut-il faire pour que les *transcript*... que vous ayez les *transcript* sous les
22 yeux ?

23 Je regrette qu'au bout d'un an et demi de procès nous nous retrouvions toujours
24 dans la même situation. C'est quelque chose qui se reproduit de manière constante,
25 ce n'est pas la première fois. Donc, je demanderais à quelqu'un de bien vouloir les...
26 les imprimer, les donner aux interprètes pour que nous puissions poursuivre.

27 (*Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience*)

28 Y a-t-il... Excusez-moi, un instant, s'il vous plaît. Y a-t-il d'autres cas similaires ? Ou

1 est-ce que nous risquons de nous retrouver dans la même situation dans la
2 demi-heure ou l'heure qui suit ?

3 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [10:27:25] Oui.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:27:26] Bien. Nous allons
5 nous arrêter maintenant, suspendre pour l'instant. Je voudrais que le problème soit
6 résolu, et nous reviendrons à 11 heures. Nous allons faire notre pause maintenant et
7 nous reviendrons à 11 heures, mais j'aimerais que le problème soit résolu d'ici là.

8 Merci beaucoup.

9 Donc, nous levons l'audience jusqu'à 11 heures.

10 M^{me} L'HUISSIER : [10:28:01] Veuillez vous lever.

11 *(L'audience est suspendue à 10 h 28)*

12 *(L'audience est reprise en public à 11 h 06)*

13 M^{me} L'HUISSIER : [11:06:55] Veuillez vous lever.

14 Veuillez vous asseoir.

15 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:07:12] Bien. Nous
17 revoilà, et j'espère... nous espérons vraiment que le problème est résolu, et je
18 demanderais instamment au Procureur de bien vouloir envoyer les documents plus
19 tôt et d'en envoyer non seulement au greffier d'audience, mais directement,
20 également, aux interprètes, et cela pourrait probablement aider.

21 Bien, la parole est maintenant donnée au Bureau du Procureur.

22 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:07:43]

23 Q. [11:07:43] Monsieur Seyi Rhodes, désolé pour l'interruption.

24 R. [11:07:53] Pas de problème.

25 Q. [11:07:54] Bien, nous nous sommes arrêtés sur l'image de ces guerriers. Je
26 voudrais maintenant vous montrer... et nous allons prendre un instant, nous allons
27 vous montrer un autre clip.

28 Pour le procès-verbal d'audience, il s'agit de l'ERN CIV-OTP-0015-0460.

1 Et nous allons vous montrer un clip du début jusqu'à 2 mn 50 s, et le *transcript* est
2 le 0019-0150, pages 151, 152, lignes 1 à 41.

3 (*Diffusion d'une vidéo*)

4 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0460,*
5 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
6 *française*]

7 « [00:00:00. Début de la transcription. Vue sur des gens lors d'une manifestation portant des
8 feuilles séchées sur la tête]

9 [*Inaudible, 00:00:00*]

10 Intervenant non Identifié 1 [INI1] : Voilà. Bon, oui.

11 Seyi RHODES [SR] : Attends, attends.

12 INI1 : Posez votre question.

13 SR : Que ferez-vous aux partisans de OUATTARA ?

14 INI1 : Nous allons ...

15 SR : En français.

16 INI1: ... eh ! Pardon. Nous allons mener la résistance. Parce que depuis longtemps
17 nous nous sommes assis, nous n'avons rien dit, on attendait seulement le mot
18 d'ordre du général BLÉ. Et aujourd'hui le général sera là. Quelque soit ce qu'il va
19 décider, nous sommes prêts.

20 SR : Et ... les ... les partisans de OUATTARA, ils sont ivoiriens eux aussi, non ?

21 INI1: Oui, les supporters de OUATTARA c'est des Ivoiriens aussi. Mais nous, nous
22 sommes du camp présidentiel, et nous luttons pour la légalité constitutionnelle.
23 Nous luttons pour la constitution de notre pays. Notre pays n'est pas un passoir, on
24 va se faire respecter, c'est notre constitution, elle a déjà tranché, et qu'est-ce que les
25 gens veulent encore ? Moi je ne sais pas.

26 SR : Maintenant, vous parlez de politique, n'est-ce pas ? Mais ... vous parlez de
27 politique, pourquoi êtes-vous prêt à vous battre pour ça ? Vous dites quelque chose
28 de politique [*phon*], oui ? Mais aussi vous dites que nous voulons le combat ...

1 combattre ?

2 INI1: Voilà, mais si nous faisons la politique, nous faisons la diplomatie, et vous
3 savez, ils sont maître dans l'information et dans la communication, l'intoxication, le
4 message ne passe pas. Ce que les dirigeants reçoivent là-bas, c'est le mensonge,
5 sinon ce qui se passe sur le terrain ici ce n'est pas la vraie information qu'ils
6 reçoivent. Vous-même vous voyez à la télévision. Des gens qui font des montages
7 sur quelqu'un qui fait semblant d'être mort, alors qu'il n'est pas mort. On fait croire
8 qu'on tue les gens, or on ne fait ... rien n'est fait encore. Donc, nous nous sommes là,
9 nous sommes fatigués de toutes ces injustices. On voulait que la communauté
10 internationale ouvre les yeux, qu'il voie ce qui se passe. Qui a la majorité en CÔTE
11 D'IVOIRE ?

12 Intervenant non Identifié 2 [INI2] : C'est le président GBAGBO.

13 INI1: En tout cas eux disent qu'ils sont majoritaires, mais vous, vous voyez avec vos
14 yeux.

15 Intervenant non Identifié 3 [INI3] : *[Incompréhensible, 00:02:12]* M. GBAGBO Laurent
16 dit qu'il est fatigué et qu'il démissionne, est-ce que vous allez suivre ce mot d'ordre ?
17 S'il vous dit qu'il est fatigué et que *[incompréhensible, 00:02:21]* donner le pouvoir,
18 est-ce que vous êtes prêts à céder le *[incompréhensible, 00:02:23]* ?

19 SR : Je ne sais pas ce qu'il demande.

20 Intervenant non Identifié 4 [INI4] : *[Incompréhensible, 00:02:27]*, il veut la paix en
21 CÔTE D'IVOIRE. Je veux la paix, moi je veux la paix. *[Incompréhensible, 00:02:31]* la
22 paix.

23 INI1: Si ... si le président, si le président GBAGBO nous dit qu'il démissionne, nous
24 resterons tranquilles. Mais ce que nous n'allons pas accepter, ce que ces derniers-là
25 viennent ... pour des règlements de comptes. Parce que ... ils vont dire bon, ça c'est
26 un homme de GBAGBO tuez-le, *[incompréhensible, 00:02:50]*... nous n'allons pas
27 accepter ça. »

28 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:11:54]

1 Q. [11:11:56] Bien. Monsieur Rhodes, lorsque vous interviewez ces guerriers
2 danseurs, l'un, au début, dit que... qu'ils attendent des instructions du général Blé.

3 Lorsque vous êtes arrivé à ce rassemblement, est-ce que vous aviez déjà des
4 informations selon lesquelles des instructions seraient données ?

5 R. [11:12:24] De mémoire, je me souviens que l'on m'a dit qu'il y aurait une annonce
6 importante de faite, que ce n'était pas un rassemblement ordinaire et qu'il y aurait
7 quelque chose qui serait dit par Blé Goudé qui allait faire avancer les débats, d'une
8 certaine façon.

9 Q. [11:12:46] Et vers la fin de ce clip, nous avons également entendu ce guerrier dire
10 que « si Laurent Gbagbo démissionne, nous resterons tranquilles ».

11 Lors de vos interviews à Abidjan, est-ce que quelqu'un d'autre a dit quelque chose
12 du même style, c'est-à-dire que si Gbagbo démissionnait, ils resteraient tranquilles ?

13 R. [11:13:09] Je ne me souviens de personne ayant dit cela aussi clairement. C'est
14 probablement la première fois que j'entends ce sentiment exprimé aussi clairement,
15 mais c'est un sentiment que j'ai entendu de manière régulière : la colère des... du
16 peuple, le souhait du peuple de faire quelque chose concernant la situation, mais que
17 ceci était surtout basé sur le Président, le gouvernement, son action et ce qu'ils
18 disaient. Et les gens répondaient à ce qui leur était dit.

19 Q. [11:13:43] Je vais passer à une autre scène de... du même événement.

20 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:13:50] Est-ce que l'on pourrait montrer la
21 vidéo 0015... 0015-0462 ? Et nous allons aller de 2 mn 47 s à 3 mn 25 s, et pour les
22 interprètes, le *transcript* 3 mn 47 s... (*se reprend l'interprète*) et pour les interprètes, le
23 *transcript* est le CIV-OTP-0063-2893 et nous allons regarder les pages 2894, 2895,
24 lignes 30 à 43. Nous allons attendre quelques secondes pour donner aux interprètes
25 le temps de trouver le document.

26 (*Diffusion d'une vidéo*)

27 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0462,*
28 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*

1 *française]*

2 « [00:02:50. Vue sur l'arrivée d'hommes en tenue civile dont 5 brandissant des AK-47. Puis,
3 d'hommes en tenue militaire armés. Le cordon sécurise la tente et se place devant le public
4 placé sur les côtés]

5 [00:03:20. Vue sur Serges KASSI suivi d'un groupe d'hommes, acclamés et filmés dont
6 Jean-Yves DIBOPIEU]

7 INI : [Incompréhensible, 00:03:13]

8 SR : OK.OK. Which one ? In white ? En blanc ? C'est qui ? C'est qui ?

9 INI : [Incompréhensible, 00:03:33] En blanc.

10 SR : C'est qui ? C'est qui ?

11 Animateur 1: Charles BLÉ GOU-DÉ ! [Bref silence, 00:03:34] Je voudrais vous
12 demander d'ovationner le général Charles BLÉ GOUDÉ ! Leader de la Galaxie
13 Patriotique ! [Incompréhensible, 00:03:52] Le Président GBAGBO [Incompréhensible,
14 00:03:54]. »

15 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:15:50]

16 Q. [11:15:52] Monsieur Rhodes, dans la première partie de cet enregistrement, nous
17 avons vu des hommes passer avec des armes, et l'on va revenir en arrière.

18 Est-ce que l'on pourrait revenir à 02:47 et faire une pause là où nous voyons le
19 premier homme venir armé ? Parce qu'il y a deux séries d'hommes qui entrent. Si
20 nous pouvions, donc, passer d'abord la première partie ? Est-ce que l'on pourrait
21 revenir et faire une pause ? Donc, revenir à 2 mn 47 s, s'il vous plaît, et faire la pause
22 là ?

23 (*Diffusion d'une vidéo ; arrêt sur image*)

24 Merci.

25 Monsieur Rhodes, pendant le moment que vous avez passé à ce rassemblement,
26 est-ce que vous avez appris de qui il s'agissait ?

27 R. [11:16:43] Je ne pense jamais avoir eu de réponse définitive et avoir su qui ils
28 étaient. Certains étaient des policiers, d'autres travaillaient pour les militaires, et

1 d'autres étaient membres de l'équipe de protection personnelle de Charles Blé
2 Goudé et je ne connais pas la différence entre toutes ces personnes.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:17:01] Est-ce que l'on
4 pourrait rappeler simplement la date ?

5 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:17:04] La date, Monsieur le Président ?

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:17:06] Oui.

7 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:17:07] Bien. Au début de cette série de
8 questions, il nous... cela concernait... donc, cette série de questions concernait
9 le 19 mars.

10 Q. [11:17:15] Monsieur Rhodes, est-ce que vous savez, à cet endroit précis... lorsque
11 vous étiez dans cet endroit précis, si ce nom avait un... si cet endroit avait un nom ?
12 Est-ce que vous vous en souvenez ? Est-ce que vous pouvez nous dire si vous étiez à
13 Yopougon ?

14 R. [11:17:27] Oui, à Yopougon. Je ne connaissais pas le nom exact de cette partie à
15 Yopougon, non.

16 Q. [11:17:32] Bien.

17 Si l'on peut continuer à montrer quelques secondes encore de cet enregistrement
18 pour que nous voyions le deuxième groupe d'individus.

19 *(Diffusion d'une vidéo ; arrêt sur image)*

20 Monsieur Rhodes, est-ce que vous voyez ces personnes dont l'un a un béret rouge et
21 l'autre un uniforme militaire ? Est-ce que vous avez appris qui étaient ces
22 personnes ?

23 R. [11:18:22] Pour ces personnes en particulier, on ne m'a jamais dit de qui il
24 s'agissait, mais il est évident qu'ils sont militaires. J'ai appris ensuite que les bérets
25 rouges... j'ai oublié le nom de leur unité, mais ce sont des gens qui appartiennent à
26 une unité armée... de l'armée ivoirienne, une unité d'élite. Il y en avait beaucoup
27 autour et je pense qu'ils étaient basés ou avaient, en tous les cas, un poste autour de
28 mon hôtel, donc j'en voyais de ma chambre d'hôtel régulièrement ; je voyais ces

1 bérets rouges qui circulaient.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:18:53] Votre hôtel était
3 bien le Novotel ?

4 R. [11:18:56] Oui, mon hôtel était le Novotel, c'est exact.

5 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:19:01] Nous allons passer à 5 mn 22 s.

6 Et pour les interprètes, c'est le même numéro d'ERN, on doit simplement descendre
7 à la ligne 76... 76 à 80, donc.

8 Pour le procès-verbal d'audience, il s'agit donc du *time code* 05:22 à 05:45.

9 (*Diffusion d'une vidéo*)

10 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0462,*
11 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
12 *française*]

13 « [00:05:24. *Vue sur CBG sur l'estrade qui agite son poing au rythme de la musique*]

14 Animateur 1 : Allez, on lève les bras, on lève les bras !

15 [00:05:46. *Vue sur SR*] »

16 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:19:47] Bien, je voudrais que l'on... je voulais
17 que l'on voie cet enregistrement très bref où l'on voit M. Blé Goudé sur l'estrade ; Il
18 est un petit peu en hauteur, c'est exact ?

19 R. [11:20:00] Oui.

20 Q. [11:20:01] Et est-il exact de dire que vous êtes allé le rencontrer à peu près à ce
21 moment-là ?

22 R. [11:20:07] Je pense que c'était tout de suite après. Je n'ai pas vu tout le...
23 l'enregistrement, mais de mémoire je pense qu'il a fait un petit tour dans cette zone
24 centrale, il a fait le tour de l'estrade, a secoué des mains, a... ensuite, il est remonté
25 sur l'estrade et a fait donc... a salué tout le monde et ensuite il est redescendu, il est
26 descendu dans la zone VIP, et s'y est assis pendant quelques minutes avant de
27 quitter cette zone et de revenir sur l'estrade pour faire, en fait, son discours.

28 Q. [11:20:44] Bien, si nous pouvons maintenant passer à 6 mn 20.

1 *(Diffusion d'une vidéo)*

2 R. [11:20:56] *(Intervention non interprétée)*

3 Q. [11:20:56] C'est la même vidéo et pour les interprètes le *transcript...* se sont les
4 lignes 88 à 105, donc, 6 mn, peut-être légèrement avant. Revenir peut-être
5 à 6 mn 05 s. Oui parfait, c'est bien. Merci.

6 *(Diffusion d'une vidéo)*

7 *[Interprétation de cette portion de la vidéo no CIV-OTP0015-0462]*

8 « Charles BLÉ GOUDÉ [CBG] : Ah très bien, comment allez-vous ?

9 Seyi RHODES [SR] : Très bien.

10 CBG : Bienvenue.

11 SR : Merci beaucoup.

12 CBG : Bienvenue.

13 SR : Merci beaucoup. Il y a beaucoup de personnes qui sont venues.

14 CBG : Oui.

15 SR : Est-ce que c'est normal pour vous, ce genre de rassemblement ?

16 CBG : Pardon ?

17 SR : Est-ce que c'est normal, ce genre de rassemblement ?

18 CBG : Oui, c'est normal, c'est habituel.

19 SR : Bien.

20 CBG : Ils attendent le message.

21 SR : Oui, bien sûr. Merci de nous avoir permis d'être là. »

22 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:22:19]

23 Q. [11:22:21] M. Seyi Rhodes, est-ce que c'est le moment où vous vous êtes présenté ?

24 R. [11:22:35] Oui.

25 Q. [11:22:36] Et je fais une pause pour le procès-verbal d'audience. Bien.

26 Quand M. Blé Goudé vous dit qu'ils attendent le message, est-ce que vous avez
27 appris ce qu'était ce message ?

28 R. [11:22:51] En écoutant son discours il semblait que son message était une

1 déclaration d'hostilité envers les Nations Unies et les Français, et c'était un petit peu
2 comme si... et comme si la paille avait blessé le dos du chameau et son discours
3 semblait dire : " J'en ai assez de toutes ces discussions et négociations, je vais dire au
4 peuple que ça ne... on ne va pas dans l'intérêt de la population du pays et je vais
5 finalement m'arrêter là et essayer d'arrêter ces injustices. " Il voulait que les jeunes
6 puissent rallier l'armée et essayer d'arrêter ces injustices qui, à son sens, se
7 produisaient.

8 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:23:54] Monsieur le Président, pour le
9 procès-verbal d'audience concernant cet... ce lieu particulier, il y a un autre clip, mais
10 je ne vais pas perdre de temps et je vais lire ce qui figure sur le procès-verbal
11 d'audience. Il s'agit du 0015-0475 qui le numéro 23 sur notre liste et l'on peut
12 entendre clairement à 01:51 s que M. Blé Goudé indique qu'on est à la place CP1.
13 Donc, je ne pense pas qu'il y ait d'objection ou que l'on... qu'il y ait de controverses
14 concernant le lieu, mais je voulais simplement que cela figure comme référence
15 future dans le procès-verbal d'audience. Je voudrais maintenant passer à... au
16 vidéo-clip suivant où vous pourrez voir une partie de ce discours à...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:24:37] Maître N'Dry.

18 M. N'DRY : [11:24:39] Pas d'objection, Monsieur le Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:24:47] Merci beaucoup.

20 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:24:50] Je remercie mon éminent confrère.

21 Q. [11:24:52] Donc, la vidéo suivante et le 0015-0476 et pour les interprètes c'est
22 le 0097-0180, aux pages 0181 à 0184 et nous allons regarder les lignes 01 à 22. Donc,
23 le clip sera aux alentours de 07:52 s, Monsieur le Président. Je le dis maintenant pour
24 que nous voyions une partie aussi complète que possible de ce discours que l'on va
25 entendre maintenant.

26 *(Diffusion d'une vidéo)*

27 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n°0015-0475 sans aucune*
28 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

1 « [00:00:00. Début de la transcription. Vue sur CBG qui parle au microphone et la foule
2 devant lui, certains en t-shirts " Allez les Eléphants "]
3 Charles BLÉ GOUDÉ [CBG] : Vous voyez bien que la sono qui est là n'est pas celle
4 que vous avez l'habitude de voir ici. Donc calmez-vous, concentrez-vous, si vous
5 êtes silencieux et qu'il y a moins de bruit, vous allez m'entendre. Donc on se calme.
6 J'étais en train de dire que depuis l'annonce des résultats du panel, le panel qui est
7 venu se promener ici et qui est reparti, c'est la première fois que nous nous voyons
8 aujourd'hui. Je vous ai vu sur tous les fronts ... je vous ai vu être attaqués dans les
9 quartiers, des gens qui prennent des fusils, qui volent dans les quartiers. Qui sont en
10 civil et qui tirent sur les autres. La première action, le premier coup que nous avons
11 vécu c'est la dernière fois ... dernière fois que [*incompréhensible*, 00:01:00] que certains
12 de nos camarades qui étaient aux barrages ont été tués par les hommes d'Alassane
13 OUATTARA ... qui étaient à bord d'un taxi et ils ont tiré sur les camarades et ils les
14 ont tués. À ABOBO ... ABOBO s'est vidé aujourd'hui de son monde [*phon.*]. Tous
15 ceux qui se réclament de GBAGBO Laurent, chaque jour sont égorgés. Chaque jour
16 sont torturés. Ça ce sont des choses que nous n'avons jamais vues en CÔTE
17 D'IVOIRE. Chez nous ici on peut s'énervé, chez nous ici on peut protester. Mais
18 jusqu'à égorger des gens en CÔTE D'IVOIRE ça n'existe pas. Et ceux qui font ça
19 quand on leur dit qu'ils ne sont pas d'ici et puis [*incompréhensible*, 00:01:52] insulté.
20 Mais quand tu égorges des gens alors que ce n'est pas dans notre culture, quand on
21 dit tu n'es d'ici, toi-même par tes actions tu prouves que tu n'es pas d'ici. C'est ça qui
22 est la vérité. Les gens vont dans les villages ébrié comme à ANOUKOUA-KOUTÉ,
23 dans les églises, ils égorgent les gens. Et ça CHOI ne voit pas cette crise. Dans aucun
24 rapport de l'ONU, cela n'existe comme si ceux qui meurent à ABOBO, ceux qu'on
25 égorge à ABOBO ne sont pas des êtres humains.
26 Mais dès que des gens qui ont des amulettes partout, des gris-gris partout vont
27 attaquer des commissariats, et que les policiers les tuent, " Oui, ces 15 [*phon.*] civils à
28 ABIDJAN sont morts. [*Incompréhensible*, 00:02:40] humanité. " L'humanité là, nous

1 aussi on est dedans. Dans l'humanité là, nous aussi on est dedans. Dans l'humanité
2 là, les gens de GBAGBO qu'on tue là, ils sont dedans. Mais la question que je me
3 pose aujourd'hui, qui nous fait la guerre ? Finalement je me rends compte que ce
4 n'est pas OUATTARA qui nous fait la guerre, mais c'est l'ONU entière *[phon.]* qui
5 nous fait la guerre en CÔTE D'IVOIRE. C'est eux qui nous font la guerre en CÔTE
6 D'IVOIRE. *[00:03:08. La foule applaudit]*. Et nous, nous avons eu la *[incompréhensible,*
7 *00:03:13]* on fait un choix, nous avons fait le choix de la résistance aux mains nues. Je
8 suis en train de me rendre compte qu'on veut m'obliger à changer ma ligne.

9 *[La foule applaudit. 00:03:22]*

10 Intervenant non Identifié 1 [INI1] : In '89 ...

11 Seyi RHODES [SR] : Yeah.

12 *[Les 8 lignes suivantes sont prononcées simultanément]*

13 INI1 : ... the need to fight is *[incompréhensible, 00:03:31]* and now *[incompréhensible,*
14 *00:03:33]* make me *[incompréhensible, 00:03:38]* fighting *[incompréhensible, 00:03:41]*.

15 SR : Yeah. So he's saying *[incompréhensible, 00:03:45]*.

16 INI1 : Yes.

17 CBG : Je suis en train de me rendre compte qu'on veut m'obliger à changer ma ligne.
18 Parce que pendant combien de temps je vais regarder mes camarades être *[phon.]*
19 tués et toujours *[incompréhensible, 00:03:53]* résistance aux mains nues, résistance aux
20 mains nues. On veut m'obliger à faire ce que je n'ai pas envie de faire.

21 *[La foule applaudit. 00:04:00]*

22 SR : What?

23 *[Les 2 lignes suivantes sont prononcées simultanément]*

24 INI1 : He said that '89 the fighting is beginning, and now he want to change ... he
25 has *[incompréhensible, 00:04:07]*.

26 CBG: Je veux nous *[incompréhensible, 00:04:08]* jusqu'à maintenant, ce que nous
27 avons enseigné à nos amis, c'est de montrer que nous somme les plus déterminés et
28 que déterminés, nous sommes les plus nombreux. Mais aux barrages on vient, là les

1 gens ils tuent, ils égorgent. Et ils ne sont même pas inquiétés, ils repartent et ils sont
2 transportés par l'ONU dans les hélicoptères, ils sont transportés par l'ONU dans les
3 chars. Est-ce que c'est normal ?
4 La foule : Non !
5 CBG : Est-ce que c'est normal ?
6 La foule : Non !
7 CBG : Est-ce que nous allons continuer à accepter ça ?
8 La foule : Non !
9 CBG : Est-ce que nous allons continuer à subir ça ?
10 La foule : Non !
11 CBG : Alors on veut m'obliger à faire c'est que je n'ai pas envie de faire.
12 *[La foule applaudit. 00:04:47]*
13 CBG : Vous voyez ... vous voyez, je le dis, c'est comme ça. C'est comme ça qu'on
14 oblige les gens à changer de ligne. Et aujourd'hui mon discours ne sera pas long.
15 Mon discours sera [incompréhensible, 00:05:13].
16 SR : [Incompréhensible, 00:05:14].
17 CBG : Jeunes de CÔTE D'IVOIRE, est-ce que vous êtes prêts à aller dans l'armée
18 pour servir notre pays ?
19 *[La foule applaudit, 00:05:20]*
20 INI1 : [Incompréhensible, 00:05:24].
21 CBG : Je n'ai pas encore entendu. Jeunes de CÔTE D'IVOIRE, est-ce que vous êtes
22 prêts à aller dans l'armée pour servir notre pays ?
23 La foule : Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez !
24 Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez ! Libérez !
25 Libérez ! Libérez ! Libérez !
26 CBG : Jeunes de CÔTE D'IVOIRE, est-ce que vous êtes prêts à aller dans l'armée
27 pour servir notre pays ?
28 *[La foule applaudit, 00:06:00]*

1 Les 2 lignes suivantes sont prononcées simultanément]

2 INI1 : *[Incompréhensible, 00:06:05]* nothing against *[incomprehensible, 00:06:11]* in
3 joining them against the US.

4 CBG : Cette question, je vais la poser quatre fois. Et quatre fois vous allez me
5 répondre. Jeunes de CÔTE D'IVOIRE, est-ce que vous êtes prêts à entrer dans
6 l'armée pour servir notre pays ?

7 *[La foule applaudit, 00:06:18]*

8 CBG : Ça fait une fois, voilà la deuxième fois, jeunes de CÔTE D'IVOIRE, est-ce que
9 vous êtes prêts à entrer dans l'armée pour servir notre nation ?

10 *[La foule applaudit, 00:06:31]*

11 CBG : Ça fait deux fois. Nous faisons la troisième fois, je peux déjà l'entendre :
12 Jeunes de CÔTE D'IVOIRE, est-ce que vous êtes prêts à entrer dans l'armée pour
13 servir notre pays ?

14 *[La foule applaudit, 00:06:46]*

15 CBG : Concentrez-vous maintenant parce que c'est la dernière question.
16 Concentrez-vous maintenant *[incompréhensible, 00:06:55]* quatre fois plus fort. Jeunes
17 de CÔTE D'IVOIRE, est-ce que vous êtes prêts à entrer dans l'armée pour servir
18 notre pays ?

19 *[La foule applaudit, 00:07:04]* »

20 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:32:48] Nous avons fait une pause à 07:14 s
21 pour la transcription.

22 Q. [11:33:00] Monsieur Rhodes, lorsque ce discours a été fait, en tant qu'observateur,
23 qu'est-ce... quelle impression est-ce que cela vous a fait ?

24 R. [11:33:08] J'ai eu peur. En tant qu'étranger, en tant que journaliste étranger, je
25 savais qu'il y avait des tensions et que nous pourrions être attaqués ou empêchés de
26 faire notre travail. L'écouter faire cette déclaration m'a fait comprendre que c'était
27 une opinion assez générale, que ça faisait partie des notions politiques, qu'il pouvait
28 se retrouver sur un podium et dire ce genre de choses. Cela m'a fait comprendre que

1 le niveau de tension dont j'avais entendu parler n'était pas ce que l'on m'avait dit,
2 que c'était pire. La réaction de la foule l'a renforcée, cette idée. Leur enthousiasme à
3 propos de ce qu'il disait, leur volonté de peut-être mourir pour le pays, cela m'a fait
4 comprendre que tout ce conflit était peut-être encore plus près que je ne le pensais.

5 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:34:21] Il y a une intervention,
6 Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:34:26] Maître N'Dry.

8 M. N'DRY : [11:34:28] Monsieur le Président, j'aurais dû faire objection dès le départ,
9 je l'ai pas fait, mais je voudrais souhaiter qu'à l'avenir on se concentre sur les faits, et
10 non qu'on demande de l'impression du témoin qui n'est pas ici pour nous exposer
11 ses impressions, mais sur ce qu'il a vu et vécu.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:34:54] J'allais d'ailleurs
13 intervenir en ce sens auprès du Bureau du Procureur : ne pas demander
14 d'impressions. Mais il était sur sa lancée et, de toute façon, je pense que nous savons
15 comment interpréter les impressions, à comparer aux faits.

16 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:35:14] Sur cette intervention de mon collègue :
17 d'habitude, je serais d'accord, mais là, je ne le suis pas. Sans vouloir influencer le
18 témoin... mais le document qui reprend les charges contient un mode de
19 responsabilité, c'est l'article 25-3-b, et c'est cela, la pertinence. Alors, si je dois
20 argumenter, je le ferai en dehors de la présence du témoin.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:35:40] Oui.

22 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:35:42] L'impact et l'impression sont
23 importants.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:35:45] Très bien.

25 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:35:47]

26 Q. [11:35:47] Monsieur Rhodes, nous avons entendu M. Blé Goudé, il y a peu,
27 parler de... des Nations Unies qui faisaient la guerre à la Côte d'Ivoire ; pouvez-vous
28 nous dire...

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:36:00] Laissez-le
2 terminer sa question. Avant que le témoin ne commence à répondre, laissez-le
3 terminer sa question ; je ne sais pas ce qu'il va dire.

4 Terminez votre question.

5 M. N'DRY : [11:36:12] Monsieur le Président...

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:36:13] J'ai dit : laissez le
7 Procureur poser sa question. Après cela, je vous donnerai la parole et vous ferez
8 votre observation.

9 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:36:24] Je vous remercie, Monsieur le
10 Président.

11 Q. [11:36:26] Monsieur Rhodes, voici la question : il y a quelques instants, M. Blé
12 Goudé a déclaré que la... les Nations Unies faisaient la guerre à la Côte d'Ivoire.
13 Est-ce que vous avez entendu de semblables propos ailleurs, en dehors de cet
14 événement particulier ?

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:36:46] Maître Knoops.

16 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:36:47] Ce n'est pas un bon résumé de ce qu'a dit le
17 témoin... de ce qu'a dit le... Monsieur... ce qu'a dit le témoin.

18 M. Blé Goudé n'a jamais dit que la guerre avait été lancée par les Nations Unies ;
19 c'est une interprétation par le Procureur de la réponse du témoin.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:37:06] Oui, bon, je
21 comprends.

22 Alors, je n'avais pas compris avant, citez : « Ce n'est pas la faute de M. Ouattara,
23 mais des Nations Unies... », et cetera. Citez.

24 M. N'DRY : [11:37:23] Monsieur le Président, j'aurais voulu intervenir au début
25 parce que mon intervention était relative, en fait, à l'observation faite par M. le
26 Procureur.

27 Quand j'ai fait objection en ce qui concerne l'impression, il a semblé vouloir justifier
28 ça par rapport à des textes, c'est-à-dire qu'on veut prendre le témoin pour

1 l'assemblée. On veut prendre l'impression que le discours de M. Charles Blé Goudé
2 produit sur le témoin pour pouvoir développer en ce qui concerne l'impact de ce
3 discours sur l'assemblée. C'est ce que je crois comprendre. Sinon, autrement, je ne
4 comprends pas pourquoi est-ce que le témoin viendrait ici pour qu'il puisse nous
5 exposer ses impressions.

6 Je vous ai montré, hier, en ce qui concerne le témoin qui est passé, son impression.
7 Malgré le fait que les gens ne lui avaient rien fait, il a dit il avait peur. Est-ce qu'on va
8 prendre, eux, leurs impressions pour pouvoir les développer en ce qui concerne
9 l'assemblée ? C'est ça que le... le Procureur veut dire ? Parce qu'autrement... je... je
10 maintiens en fait mon objection. On n'a pas à poser la question au témoin en ce qui
11 concerne ses impressions. Il n'est pas ici pour les impressions, il est ici en tant que
12 témoin et donc, il est ici pour exposer des faits.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:38:38] Oui. Certains de
14 ces événements sont filmés et le témoin n'a nul besoin d'interpréter ces événements
15 pour la Chambre. Les événements sont clairement là : ce qui est dit, ce qui n'est pas
16 dit, c'est interprété par la Chambre, par nous tous, mais pas par le témoin. Le témoin
17 doit s'exprimer sur les faits. Je pense que c'est correct.

18 Évidemment, si vous lui demandez s'il avait entendu, en parlant de quelqu'un
19 d'autre, quelque chose de semblable ou quelque chose d'autre, ça serait autorisé,
20 mais s'il vous plaît, ne posez pas de questions qui feraient qu'il donnerait son
21 impression de quelque chose que l'on peut parfaitement voir et interpréter.

22 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:39:37] Je suivrai cette ligne directrice,
23 Monsieur le Président, mais je voudrais avoir l'impact sur le public et je crois que, là,
24 mon collègue admet que c'est acceptable.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:39:48] L'impact sur le
26 public ?

27 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:39:52] Oui, sur le public de M. Blé Goudé.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:39:55] Oui, mais on l'a

- 1 entendu et on l'a vu.
- 2 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:39:59] Oui, on en voit sur la séquence.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:40:03] Oui, oui, mais ça
- 4 n'est pas lié à l'impression. C'est... ce sont des faits, ce n'est pas une impression, ce
- 5 sont des faits.
- 6 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:40:10] Monsieur le Président, si vous me le
- 7 permettez, je pense que l'impact sur le public, c'est encore pire que l'impact...
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:40:20] Mais non, ce... ce
- 9 n'est pas un impact. Si quelque chose se passe de façon concrète, je ne sais pas, mais
- 10 l'impact au sens de l'interprétation de l'impact...
- 11 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:40:34] Bien sûr.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:40:36] Mais l'impact sur
- 13 des vraies choses, des éléments qui se sont produits.
- 14 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:40:38] Mais je ne vais pas répéter, évidemment, la
- 15 Cour... décision de la Cour, mais votre... vous avez décidé selon la règle.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:40:39] (*Intervention non*
- 17 *interprétée*).
- 18 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:40:41] ... P-0369 (*phon.*) sur cette question.
- 19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:40:43] (*Intervention non*
- 20 *interprétée*).
- 21 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:40:56] Alors, nous sommes maintenant à la
- 22 page 49 de la transcription, ligne 3 — et je cite ce qu'a dit M. Blé Goudé, je cite : « Je
- 23 me rends compte... bien compte que ce n'est pas M. Ouattara qui fait... livre cette
- 24 guerre, ce sont les Nations Unies, les Nations Unies toutes entières font la guerre à la
- 25 Côte d'Ivoire. »
- 26 La question que je vous pose est la suivante : avez-vous entendu des discours
- 27 semblables ailleurs concernant les Nations Unies ?
- 28 R. [11:41:24] Oui, à plusieurs reprises, de diverses sources. Les Jeunes Patriotes, les

1 jeunes gens au check points, les membres de l'entourage de Charles, sa... son équipe
2 de presse.

3 À plusieurs reprises, pendant que je... je l'attendais, ils le disaient, ils répétaient les
4 mêmes choses que ce qu'il disait lui.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:41:53]

6 Q. [11:41:54] Et à l'extérieur du cercle de M. Blé Goudé ?

7 R. [11:41:57] Eh bien, j'ai parlé des Jeunes Patriotes que j'ai rencontrés dans la rue. Je
8 ne pense pas qu'ils étaient particulièrement proches de lui ; ils portaient un tee-shirt,
9 ils étaient au check point. Selon moi, c'étaient simplement de jeunes Ivoiriens et ils
10 avaient « une » avis politique qui semblait être le plus courant.

11 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:42:17]

12 Q. [11:42:19] J'en arrive maintenant à la réaction de la foule. On voit cela dans le
13 reportage : une réaction à ce discours. En dehors des... de la séquence que nous
14 avons vue, y avait eu... y a-t-il eu d'autres réactions dont vous avez été témoin et
15 dont vous pouvez nous parler ?

16 R. [11:42:41] Il y avait très clairement beaucoup d'enthousiasme au sujet de son
17 discours. J'essaie de m'en tenir aux faits et de ne pas vous donner d'impressions.

18 D'un point de vue factuel, je dirais que les gens étaient très touchés, il y avait un
19 sentiment de soulagement, ils étaient excités, ils ont suivi M. Blé Goudé en criant son
20 nom et en criant le nom de Laurent Gbagbo.

21 Q. [11:43:16] Très bien.

22 Voyons ce qui se passe après le discours.

23 La vidéo 0015-0477, de 02:14 à 02:15, transcription pour les interprètes 0020-0122,
24 pages 0123, lignes 37 à 51.

25 *(Diffusion d'une vidéo)*

26 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0477,*
27 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
28 *française]*

1 « [00:02:15. Changements de plans successifs. Vue sur la foule, puis sur CBG se tenant sur
2 un podium]

3 CBG : Nous allons [incompréhensible, 00:02:17] ... merci.

4 Intervenant non identifié 2 [INI2] : Ce que mon grand-père a accepté avant-hier, je ne
5 suis pas obligé de l'accepter aujourd'hui. Ce que mon grand-père a accepté
6 avant-hier, je ne suis pas obligé de l'accepter aujourd'hui. La CÔTE D'IVOIRE vous
7 parle. [Musique]. »

8 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:44:31]

9 Q. [11:44:33] Avant de continuer, Monsieur Rhodes, on voit M. Blé Goudé qui fait un
10 geste à l'intention de quelqu'un ; vous savez à qui il s'adresse ?

11 R. [11:44:45] Non.

12 Q. [11:44:47] Continuons.

13 *(Diffusion d'une vidéo)*

14 *[La transcription de cette portion de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0477 n'est pas disponible en*
15 *français]*

16 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:46:19]

17 Q. [11:46:20] Monsieur Seyi Rhodes, on vous voit vous éloigner ; qui vous
18 accompagne à ce moment-là ?

19 R. [11:46:27] Le cadreur est derrière moi, il y a un certain nombre de membres de la
20 sécurité qui nous entourent : il y a des soldats, il y a des hommes armés en civil, et il
21 y a des jeunes gens avec des bâtons qui assurent une espère de fonction de sécurité.
22 Pour moi, c'était clair, moins pour Alex, mais c'était clair pour moi que ces gens-là
23 nous protégeaient.

24 Q. [11:46:57] Avant de passer le reste de la vidéo : où étiez-vous, alors, après ? Où
25 êtes-vous allés ?

26 R. [11:47:06] Nous sommes partis... nous sommes partis dans ce que j'appellerais la
27 rue « principale » de la zone. Je ne peux pas vous dire exactement pendant combien
28 de temps, mais on a continué à marcher, et la foule suivait et c'est devenu une espèce

1 de grande marche. On a réussi à se mettre devant M. Blé Goudé, parce que derrière,
2 c'était vraiment le chaos et c'était dangereux pour nous. Mais on a réussi, avec la
3 sécurité, à faire en sorte de marcher devant lui. Il y avait là un espace, on pouvait
4 tourner, on pouvait travailler et on n'avait pas l'impression que nos vies étaient en
5 danger.

6 Q. [11:47:50] Nous allons passer le prochain... prochaine séquence : 08:26 jusqu'à
7 08:55 — pas besoin de traduction.

8 *(Diffusion d'une vidéo)*

9 Revenons à 08:49, je vous prie, juste un peu avant, jusqu'à 08:47... Un tout petit peu
10 plus, merci.

11 On voit là deux personnes, il y en avait « un » avec une arme, et... celui-ci ; est-ce
12 que vous savez qui étaient ces personnes?

13 R. [11:49:02] Non.

14 Q. [11:49:04] Il y a quelques instants, vous avez dit qu'il y avait des gens qui faisaient
15 partie d'une équipe de sécurité ; est-ce qu'ils en faisaient partie ?

16 R. [11:49:10] J'ai présumé qu'ils faisaient partie de l'équipe de sécurité. Je ne savais
17 pas très bien qui ils étaient et de quelle partie de l'équipe ils « faisaient », et là, moi,
18 je me rends compte qu'il a un brassard orange, ce que je n'avais pas remarqué à
19 l'époque. Cela fait qu'il l'identifie comme faisant partie d'un groupe particulier.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:49:33] Ralentissez.

21 R. [11:49:35] Désolé.

22 Évidemment, pour ceux qui faisaient partie de la sécurité, ils auraient reconnu ce
23 brassard orange, et ça leur a indiqué à quel groupe il appartenait. Ce n'était pas
24 évident pour moi, mais il semblait accomplir une espèce de fonction de sécurité.

25 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:49:56]

26 Q. [11:49:56] L'arme qu'il portait, est-ce que vous avez vu ça ailleurs, lorsque vous
27 étiez à Abidjan ?

28 R. [11:50:02] À Abidjan, j'ai vu des armes comme cela, oui.

1 Q. [11:50:09] Est-ce que vous arrivez à reconnaître le type d'arme ?

2 R. [11:50:14] C'est un lance-roquettes d'un type ou... à un autre, il a l'air assez
3 ancien.

4 Q. [11:50:22] On va passer à 10:11, si vous voulez bien, de 10:11 jusqu'à 11:20. Il n'y a
5 pas de transcription pour cette partie.

6 *(Diffusion d'une vidéo)*

7 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:51:51] Avant cette marche, vous aviez déjà vu
8 ce véhicule, ou c'était la première fois ?

9 R. [11:52:02] Le véhicule en particulier, je ne peux pas vous dire, mais j'ai vu des
10 véhicules comme cela.

11 Q. [11:52:08] Et vous saviez qui étaient les personnes dans ce véhicule ?

12 R. [11:52:12] Je ne peux pas être précis, j'ai présumé qu'ils faisaient partie d'une
13 équipe de sécurité chargée de protéger Charles, et soit lui, soit ceux qui participent à
14 l'événement.

15 Q. [11:52:26] Je voudrais vous montrer une dernière vidéo.

16 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:52:30] 0015-0482. Nous commencerons du
17 début jusqu'à... les 2 minutes. Transcription 0019-0204, page 0205, lignes 1 à 25.

18 *(Diffusion d'une vidéo)*

19 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° 0015-0482, sans aucune*
20 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

21 « [00:00:00. Début de la transcription. Vue sur CBG parlant dans une lance voix]

22 Charles BLÉ GOUDÉ [CBG] : ... car nous sommes fatigués. Que ... parce que nous
23 sommes pacifistes. Devant nous, on égorge des amis. Alors, j'ai demandé à tous les
24 jeunes de CÔTE D'IVOIRE, le lundi dès sept heures de se rendre à l'État-major de
25 CÔTE D'IVOIRE pour rentrer dans l'armée de CÔTE D'IVOIRE.

26 Foule : [En liesse, scande libérer, libérer]

27 CBG : Alors ... merci beaucoup. Pour montrer et pour prouver ... pour montrer,
28 pour montrer votre adhésion à cette idée, nous avons organisé un petit footing pour

1 dire aux gens qu'on salit YOPOUGON ces derniers temps que ... ils peuvent faire
2 tout ce qu'ils veulent, mais quand le général BLÉ GOUDÉ est venu à YOPOUGON, il
3 a dit que la récréation est termi...
4 Foule : Née...
5 CBG : ... la récréation est termi ... née.
6 Foule : Née...
7 CBG : Pour ça ... alors nous avons marché, nous avons marché ... s'il vous plaît ...
8 nous avons marché, nous sommes arrivés ici ... et je crois que ... s'il vous plaît, allez
9 là-bas.
10 Intervenant non Identifié 1 [INI1] : Il n'a qu'à venir ici.
11 CBG : Et pourquoi non ?
12 Foule : Oui.
13 CBG : Et pourquoi non ?
14 Foule : Oui.
15 CBG : Et pourquoi non ? Je ne suis plus la citadelle [*Incompréhensible, 00:01:52*] ... et
16 alors, je disais... »
17 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:06:00]
18 Q. [11:54:56] On l'a entendu, au début de cette intervention, dire ou appeler les
19 jeunes à rejoindre l'armée, lundi, à 7 heures. Est-ce que c'est quelque chose qui s'est
20 produit ?
21 R. [11:55:11] Oui.
22 Q. [11:55:12] Vous pouvez nous en parler un peu plus ?
23 R. [11:55:15] Le lundi, après avoir entendu le discours, il nous a paru raisonnable
24 d'essayer de tourner le résultat, et nous nous sommes présentés devant une base de
25 l'armée, au centre de la ville, pas très loin de l'hôtel. Il y avait une foule énorme de
26 jeunes gens, essentiellement ceux qui étaient au *rally*, même profil, même âge. C'était
27 assez chaotique, mais ceux à qui on a parlé ont dit qu'ils étaient là pour s'inscrire et
28 rejoindre l'armée.

1 Q. [11:55:57] Je vous prie de m'excuser, j'attends la transcription.

2 Où exactement est-ce qu'ils se sont présentés pour s'inscrire et rejoindre l'armée ?

3 R. [11:56:11] Je ne me souviens pas exactement du nom de la base, mais c'était une
4 grande base militaire qui était au centre de la ville, juste derrière la place principale.

5 Q. [11:56:23] Vous vous souvenez du nom de cette place principale ?

6 R. [11:56:29] Malheureusement, non, il y a des choses que j'ai oubliées. Que je sache,
7 c'était la seule grande base militaire qui se trouvait au centre de la ville.

8 Q. [11:56:43] Je peux vous rafraîchir la mémoire en utilisant votre déclaration. Vous
9 avez dit que « le 21 mars 2011, c'est la date à laquelle les jeunes rejoignaient l'armée,
10 nous nous sommes rendus à la base de l'armée qui était l'état-major. » Ça vous dit
11 quelque chose ?

12 R. [11:57:06] Oui, cela me dit quelque chose, l'état-major.

13 Q. [11:57:13] Très bien.

14 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [11:57:18] Monsieur le Président, vous aviez une
15 question sur ce sujet, hier... ou vous avez votre réponse ?

16 Q. [11:57:28] Dites-nous ce qui s'est passé, quand vous êtes arrivé sur place ?

17 R. [11:57:33] Lorsque nous sommes arrivés, nous avons été entourés par des jeunes
18 gens qui, dès qu'ils ont vu la caméra, sont devenus assez hostiles, c'est assez difficile
19 à décrire. Ils étaient à la fois hostiles et en même temps, ils avaient vraiment très
20 envie de s'expliquer, ce qui est une contradiction à laquelle j'ai dû faire face à de
21 nombreuses reprises en Côte d'Ivoire. Les gens voulaient s'expliquer, et en même
22 temps ils ne voulaient rien me dire parce que j'étais un journaliste étranger. La
23 situation devenait assez tendue.

24 Quand on comprend le français, quand les gens veulent vous expliquer quelque
25 chose, vous essayez d'écouter et vous espérez que cette personne peut vous aider à
26 faire votre travail. J'espérais que la personne pouvait me donner quelque chose
27 d'intéressant en terme d'interview.

28 Alex, lui, ne parlait pas français et il ne comprenait pas forcément ce qui se passait. Il

1 voyait des gens très agressifs, qui se rapprochaient de lui, qui avaient l'air... qui
2 faisaient des gestes de trancher la gorge et ça lui a fait peur. Et nous avons décidé
3 que d'avoir un cadreur blanc, pour l'instant, ce n'était probablement pas la décision
4 la plus sage. Je pense que nous sommes rentrés à l'hôtel, nous y avons laissé Alex. J'y
5 suis retourné avec le fixeur. À ce moment-là, ça devenait très tendu et je suis
6 retourné à l'état-major avec le fixeur. À ce moment-là, on voyait qu'il serait plus
7 facile pour nous de prendre des dispositions sans qu'Alex soit présent. Donc, on y
8 est retournés et on est allés un petit peu plus loin sur la base. Je dois ajouter que,
9 pendant la plus grande partie de la matinée, j'étais assez choqué de voir que pour
10 des journalistes, on pouvait entrer facilement sur la base et que, ce jour-là, les
11 mesures habituelles étaient suspendues et qu'un journaliste pouvait simplement
12 demander à pénétrer, chose qui normalement ne devrait pas se produire, mais qu'il
13 semblait apparemment très facile pour des jeunes gens de pénétrer sur la base — ce
14 qu'ils faisaient, d'ailleurs. Et ceux qui étaient à la grille et qui, normalement, devaient
15 arrêter les gens ne le faisaient pas, ne semblaient pas avoir, en fait, la capacité de le
16 faire.

17 Q. [12:00:05] Vous nous avez dit que ces jeunes gens étaient là pour rejoindre
18 l'armée. Est-ce que vous avez vu un recrutement des inscriptions ?

19 R. [12:00:16] Oui. Lorsqu'Alexis et moi sommes revenus sur place, sans Alex, le
20 cadreur, nous avons pu nous déplacer un peu plus librement. Ce qui est plus
21 important, j'ai pu voir des choses, parce que je n'étais plus constamment encerclé par
22 des gens. Les gens parfois font comme un mur, et on ne voit plus très bien ce qui se
23 passe derrière. Mais à un moment donné, j'étais au centre de cette base, là où il y a le
24 terrain de parade, semblable à ce que j'ai déjà vu dans... sur d'autres bases, là où
25 l'armée fait ses exercices de formation, et cetera, et une espèce de grande... grand
26 carré, place carrée au centre de la base. Il y avait beaucoup de jeunes gens qui
27 semblaient se concentrer sur quelques tables, trois, quatre tables qui avaient été
28 installées au sujet... au centre de ces carrés. Et ils se retrouvaient regroupés autour de

1 ces tables. À chaque table, il y avait quelqu'un qui était assis, portant un tee-shirt des
2 Jeunes Patriotes, donc cela disait « Jeunes Patriotes », et qui remplissaient des
3 formulaires. On lui donnait des cartes d'identité, on lui donnait des morceaux de
4 papier et il remplissait les formulaires qu'il mettait alors de côté jusqu'à ce qu'il y ait
5 un bon petit paquet. Et puis quelqu'un d'autre, parfois, portant un tee-shirt des
6 Jeunes Patriotes, mais en tout cas, quelqu'un qui avait un lien avec ce premier
7 individu prenait la pile de formulaires et l'emportait vers un groupe de soldats de
8 l'armée qui portaient, donc, des uniformes de l'armée, qui étaient sur les bords, et
9 remettait la pile de formulaires. Et ces gens avaient beaucoup de documents.

10 Q. [12:02:28] (*Intervention non interprétée*).

11 R. [12:02:38] (*Intervention non interprétée*).

12 Q. [12:02:46] Appuyez sur le canal 1, le canal 2.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:02:53] Je crois que c'est le
14 canal qui a changé, quelque chose a dû changer. Il s'est passé quelque chose, je ne
15 sais pas ce que c'est. Et... est-ce que ça va maintenant, est-ce que ça marche ?

16 R. [12:02:57] Oui, oui. Là, ça va. J'entends l'anglais maintenant.

17 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:03:01] Très bien.

18 Q. [12:03:02] Je reprends ma question : est-ce que vous vous souvenez avoir observé
19 la réaction de ces officiers militaires lorsque les... les papiers leur étaient remis ?

20 R. [12:03:10] Oui, effectivement, ça m'a frappé. C'est... J'étais très mal à l'aise de voir
21 ce qui semblait être des hauts gradés de l'armée, ils étaient plus âgés, ils avaient
22 beaucoup de grades, de... de... d'insignes, je sais pas quels étaient leurs grades
23 exactement, mais c'était manifestement des... des... des hauts gradés, mais qui
24 n'étaient pas en charge. Ils n'étaient pas à l'aise non plus. C'était leur base, mais ils ne
25 contrôlaient rien. Ils semblaient très mal à l'aise. À différents moments, ils ont appelé
26 leur subordonné ou ce qui semblait être un subordonné pour... en pointant du doigt,
27 assez mécontents, pour lui demander d'aller régler un problème quelque part, alors
28 qu'il y avait des jeunes hommes qui... qui ne semblaient pas avoir de formation ni de

1 discipline et qui semblaient contrôler la situation à la base. Ils semblaient donc très
2 mal à l'aise.

3 Q. [12:04:09] Est-ce que vous avez réussi à interviewer qui que ce soit ou filmer à
4 l'intérieur de l'état-major ?

5 R. [12:04:16] Oui, nous sommes retournés à l'hôtel. Une fois que j'ai vu cet
6 événement, donc ces... ces signatures, j'ai estimé que c'était un moment très
7 important, donc je suis retourné, je suis allé voir Alex et je lui ai dit qu'il fallait filmer
8 cela. Il a dit qu'il était d'accord, donc nous sommes allés filmer et la situation que j'ai
9 décrite s'est reproduite. Alex et moi sommes descendus de la voiture, nous avons été
10 entourés de personnes. Alex n'a même pas été en mesure de voir le terrain où... de
11 parade derrière la foule. Nous les avons interviewés. En fait, ils ont crié pour
12 exprimer leur opinion et répondre... et parfois, nous avons pu poser des questions.

13 Q. [12:04:57] Je vais vous montrer un court extrait de ce jour-là, le premier, pour
14 nous situer. Il s'agit du document 0015-0501, à partir d'une minute 20 secondes,
15 à 1 mn 56. Et pour les interprètes, il s'agit de la transcription portant
16 référence 0063-2902, à partir de la page 2903.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:05:30] Est-ce que vous
18 pourriez nous répéter la date, Monsieur Demirdjian ?

19 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:05:35] Le 21 mars.

20 Et oui, pour les interprètes, nous allons commencer à partir de la ligne 17.

21 C'est un court extrait.

22 Veuillez le diffuser, s'il vous plaît.

23 *(Diffusion d'une vidéo)*

24 *[La transcription de cette portion de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0501 n'est pas disponible en*
25 *français]*

26 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:06:25]

27 Q. [12:06:26] Très bien.

28 Dans cet extrait, je voudrais vous montrer, maintenant, la séquence qui commence à

1 partir de 8 mn 55.

2 Pour la gouverne des interprètes, il s'agit de la même transcription, à la

3 ligne (*phon.*) 29 (*phon.*). Donc, de la ligne 219 à la ligne 243. Autrement dit, l'extrait

4 qui se commence à 8 mn 55 qui se termine à 9 mn 45.

5 (*Diffusion d'une vidéo*)

6 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0501,*

7 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*

8 *française*]

9 « [00:08:58. Un homme interpelle SR]

10 Homme : C'est qui ?

11 SR : Hey, hey, hey, hey, hey !

12 Homme : Moi, là, je ne suis pas pour ALASSANE.

13 SR : C'est bien, c'est bien, c'est bien, c'est bien, c'est bien.

14 Homme : Moi, là, je suis pour [*incompréhensible, 00:09:02*].

15 SR : C'est bon. C'est bon. Viens.

16 INI : [*Incompréhensible, 00:09:08*]. Nous, on veut mourir pour GBAGBO.

17 INI : C'est aussi les moyens on n'a pas [*incompréhensible, 00:09:16*].

18 INI : Moi, je vais tuer lui.

19 INI : Prenez nos noms au lieu de nous filmer [*phon.*].

20 [*00:09:24. Changement de plan : vue sur une importante foule rassemblée dans une cour*]

21 INI : Nous, on va y aller, mais nous, on a un appel, " Libérez notre pays", des FRCI.

22 On a failli demander : [*incompréhensible, 00:09:29*] quelqu'un travaille ? Laissez-nous

23 faire le travail ...

24 INI : On est là.

25 INI : ... Vous [*incompréhensible, 00:09:32*] sinon, ça va [*incompréhensible, 00:09:33*] ?

26 SR : OK, d'accord, d'accord, mais ...

27 INI : On veut tuer ALASSANE.

28 [*00:09:41. Changement de plan : Gros plan sur SR*] »

1 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:07:56]

2 À ce stade, où est-ce que vous vous trouvez ?

3 R. [12:07:59] Nous sommes juste au bord du terrain que j'ai décrit tout à l'heure, et à
4 ma gauche, vous pouvez voir les groupes de jeunes hommes. À ce stade, c'était
5 environ 30 minutes après mon arrivée sur le terrain de parade, les hommes étaient
6 relativement bien organisés. Vous pouvez voir qu'il y a des files et qu'il y a des... des
7 groupes d'hommes assis par terre, en arrière-plan, vous pouvez voir qu'il y a des
8 groupes de personnes concentrés autour d'un point central, c'est-à-dire les tables
9 que j'ai évoquées tout à l'heure.

10 Q. [12:08:40] Merci.

11 Dernier extrait, s'agissant de cette séquence vidéo, il commence à 14 mn 33, vous êtes
12 en train de parler à certaines de ces recrues, je crois, et donc l'extrait commence à
13 14:33, et se termine à 16:35. C'est un... l'extrait est de deux minutes, il s'agit de la
14 même transcription, et cette fois-ci, il s'agit de la page 2911, lignes 297 à 335. Merci.

15 *(Diffusion d'une vidéo)*

16 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0501,*
17 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
18 *française]*

19 « Right now, nobody is fighting against SARKOZY or the French, so why have you
20 come to sign up? Alors maintenant, personne ne faire [phon.] la guerre avec les
21 Français, avec SARKOZY. C'est OUATTARA, ouais ? Pourquoi tu viens ici,
22 maintenant ?

23 AF : Voilà. Nous venons ici parce que même aujourd'hui, là, l'ONUCI a pris parti
24 pour Alassane OUATTARA en armant les rebelles. Là, aujourd'hui, il n'y a pas que
25 ceux qu'on connaissait, hein.

26 SR : C'est qui dit ça ?

27 AF : Les rebelles, là, ceux qu'on connaissait, là, c'est pas seulement eux, hein. C'est
28 un commando invisible, là. On sait pas qui sont dedans. Les gens disent que non,

1 c'est ... c'est IB *[phon.]*, mais il n'y a pas de ... il y a tout le monde dedans, donc
2 aujourd'hui ...

3 SR : Alors, alors, sur les télévisions, est-ce que c'est ça, qu'on dit ?

4 AF : Justement, justement. Et ABOBO, là, ABOBO, là, c'est chez nous, c'est en CÔTE
5 D'IVOIRE ; si ABOBO, aujourd'hui, est comme ça, là, il n'y a pas que ceux qu'on
6 avait connus au départ, comme rebelles, les Ivoiriens. Mais aujourd'hui, c'est, tout
7 est *[incompréhensible, 00:15:27]*, c'est l'ONU, c'est *[incompréhensible, 00:15:29]* qui
8 nous a dit la Licorne ...

9 SR : Donc tu penses que la Licorne arme les rebelles ?

10 AF : Oui, bien sûr !

11 SR : Qui a dit ça ?

12 AF : Nous, on a vu ça le 16 décembre, le 16 décembre, le 16, on a vu ça le
13 16 décembre. En *[incompréhensible, 00 :15:42]* de la RTI, le 16 décembre, on a vu ça ...
14 où ... où l'ONU accompagnait les rebelles, sortir *[phon.]* ensemble de l'hôtel du
15 Golf. C'était d'abord ... c'était d'abord la jeunesse du RHDP qui était ... qui était
16 d'abord, qui s'appêtait à venir, mais ils avaient peur. On ne sait pas pourquoi. Ils
17 avaient peur. S'ils venaient marcher, ils allaient marcher sans problème, on peut ...
18 on pourrait les encadrer, mais ils se sont fait accompagner par les rebelles de
19 l'ONU. Et c'est là-même, ça a dégénéré.

20 SR : OK, d'accord. Je l'explique en anglais avec ... ton nom, comment c'est ? Ton
21 nom, c'est quoi ?

22 INI : ALI *[phon.]*, ALI *[phon.]* Franck.

23 SR : FRANCK here tells me that he is certain and he says he has seen with his own
24 eyes that the United ... FRANCK tells me that he's seen with his own eyes that the
25 United Nations are only here to arm the rebels. They have destroyed this country by
26 giving arms to the opposition, and turning the whole thing into a warzone. He has
27 come to sign up because he wants to fight against the rebels, and by doing so,
28 protect his country. Merci beaucoup.

1 INI : On va manger ... des rebelles.

2 INI : On va tuer. »

3 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:11:21]

4 Très bien.

5 Il y a quelques instants, il a été mention (*phon.*) d'une chaîne de télévision ; est-ce
6 qu'à l'époque, vous étiez en mesure de suivre ce qui était diffusé sur la chaîne
7 publique ?

8 R. [12:11:34] Oui, oui, à l'occasion, je regardais la télévision d'État.

9 Q. [12:11:39] Et cette prétention selon laquelle les Nations Unies avaient pour
10 mission de remettre des armes aux rebelles, est-ce que vous vous souvenez avoir vu
11 cela à la télévision ?

12 R. [12:11:51] Non, je ne me souviens pas de cela précisément, je ne me souviens pas
13 avoir entendu cela à la télé.

14 Je ne m'en souviens pas, mais c'était de notoriété publique, il y a... d'autres
15 journalistes qui regardaient peut-être la télévision publique, la télévision d'État
16 m'ont dit que c'était effectivement le genre d'informations qui étaient diffusées par
17 la chaîne de télé.

18 Q. [12:12:17] Pendant que vous étiez à Abidjan, est-ce que la chaîne télévisée de l'État
19 a évoqué les... la présence de journalistes étrangers ?

20 R. [12:12:27] Oui. Je me souviens précisément d'avoir entendu quelqu'un me dire de
21 regarder la télévision d'État, je crois que c'était... il y avait des « journal » télévisés
22 à... à chaque heure, et à l'époque, donc, ces... ces journaux télévisés étaient...
23 s'intéressaient beaucoup aux journalistes étrangers, et les... les JT disaient clairement
24 que les journalistes étrangers répandaient des... des mensonges et que cela avait un
25 effet néfaste sur le pays. À un moment donné, je ne peux pas vous dire à quelle date
26 exactement, mais à un moment donné, ils ont commencé à diffuser des
27 photographies de journalistes qui avaient été vus dans la rue, et ces photographies
28 étaient accompagnées d'une déclaration encourageant les... la population à prendre

1 des photographies des journalistes dans la rue et de les envoyer à la télévision d'État.
2 La population était encouragée à... à agir en tant que civil... police civile, ils devaient
3 suivre les journalistes et voir ce que nous faisons et en faisaient rapport à la
4 télévision d'État. Là encore, je ne me rappelle pas la date exacte, mais on m'a dit que
5 ma photographie a été diffusée dans le cadre d'un journal télévisé. Et un jour, j'étais
6 donc au restaurant de l'hôtel, et j'ai vu, effectivement, cette photographie à l'écran...
7 j'ai... Alex et quelqu'un d'autre est venu me dire : « Est-ce que je peux prendre une
8 photo ? » et quelqu'un est venu prendre une photo d'Alex et de moi. Nous n'y avons
9 pas... nous ne nous sommes pas trop attardés là-dessus, mais quelques jours plus
10 tard, la photographie a été diffusée par la télévision d'État.

11 Q. [12:14:27] Très bien.

12 Pendant votre séjour à Abidjan, est-ce que vous avez traversé, à un moment donné,
13 un quartier qui s'appelle Williamsville ?

14 R. [12:14:37] Oui, je me souviens avoir traversé Williamsville.

15 Q. [12:14:41] Est-ce qu'il s'est passé un incident particulier lors de votre passage par-
16 là ?

17 R. [12:14:46] Le jour où nous avons traversé Williamsville, nous avons quitté
18 l'autoroute, et nous étions devant une colline où, autrefois, il... il y avait un marché,
19 parce qu'il y avait des étals des deux côtés de la route, mais les tables étaient
20 renversées (*Le témoin fait des gestes avec ses mains*) de sorte qu'elles étaient donc à... à
21 l'envers. Et l'on pouvait voir qu'il y avait des personnes derrière ces étals ; je ne
22 pouvais pas les voir, mais il était apparent que ces tables avaient été installées là à
23 dessein pour créer des postes de défense, pour quiconque voulait voir qui pénétrait
24 dans cette zone, éventuellement, attaquer une personne depuis cette cachette.

25 Évidemment, cela m'a inquiété ; je n'étais pas censé voir cela lorsque je suis arrivé
26 dans cette zone, ce quartier. J'étais censé voir un marché, et donc, quelque chose a dû
27 se passer. Lorsque nous sommes passés par là, après quelques secondes,
28 deux hommes sont venus... derrière... sont venus, donc, derrière ces tables. Ils

1 avaient des fusils d'assaut, ils portaient des... des vêtements, des jeans ainsi que
2 des... des treillis militaires, quelque chose... un uniforme qui ressemblait à l'uniforme
3 de la police, mais rien de cohérent. Ils... ils avaient des armes, ils avaient des armes
4 avec eux, donc c'était ça le plus important.

5 Est-ce que je dois poursuivre ?

6 Q. [12:16:39] Pouvez-vous nous éclairer et pouvez-vous décrire ces deux hommes et
7 nous dire ce qu'ils portaient ?

8 R. [12:16:45] Bien, comme je l'indiquais, leur uniforme était un mix... un mélange
9 d'uniforme, en fait. J'ai reconnu le... l'uniforme de la police qui était bleu, de couleur
10 bleue, donc la police locale, il y avait aussi de l'équipement militaire, ils portaient
11 des équipements de... des uniformes de camouflage, ils avaient des fusils d'assaut.
12 Je... J'en reviens donc aux fusils d'assaut, parce que c'est ce qui m'a vraiment frappé
13 lorsque je l'ai vu. Ils m'ont pointé du doigt, et ce... ainsi que les autres équipes...
14 membres de mon équipe, notre chauffeur ainsi que notre fixeur. Ils ont indiqué qu'ils
15 voulaient que nous descendions de la voiture. Ils ont pointé Alex du doigt, le... et
16 donc j'ai essayé de continuer à parler anglais. Donc, si nous parlions rapidement, si
17 nous utilisions un anglais argotique, ils nous arrêtaient pour nous dire : « Qu'est-ce
18 qui se passe, qu'est-ce qui se passe ? ». J'ai essayé de lui expliquer qu'Alex ne parlait
19 pas français, que j'essayais de traduire ce qui se passait à Alex. À ce moment-là, il
20 s'est montré... enfin, il était... il était, il s'en réjouissait. Il a dit : « Comment ça ? »... il
21 m'a demandé : « Comment ça... » que je... j'avais un accent... j'avais un accent
22 anglais, mais que... d'où je venais. Il m'a demandé d'où je venais, je lui ai dit que
23 j'avais un accent d'Afrique... d'Afrique de l'Ouest. Il m'a dit que... enfin, j'ai compris
24 qu'il avait un accent libérien, c'était un libérien, un mercenaire qui portait une arme
25 dans ce qui était devenu une zone de guerre.

26 Je savais que beaucoup de libériens qui avaient vécu la guerre civiles en Sierra Leone
27 étaient devenus de mercenaires et j'ai donc rapidement conclu que c'était un
28 mercenaire.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:18:35]

2 Q. [12:18:35] Comment est-ce que vous avez su cela, comment est-ce que vous avez
3 été informé de cela ?

4 R. [12:18:41] Vous voulez dire...

5 Q. [12:18:44] Vous avez dit : « Je savais que beaucoup de Libériens étaient
6 devenus... » et cetera, et cetera. Comment est-ce que vous avez su cela ?

7 R. [12:18:56] Un des pays où j'avais travaillé avant cela, c'était la Sierra Leone, j'avais
8 réalisé un documentaire dans ce pays-là, j'y ai passé trois semaines et j'ai passé
9 beaucoup de temps le long de la frontière avec le Libéria. J'ai passé beaucoup de
10 temps à interviewer des... des jeunes hommes qui avaient combattu du côté des
11 rebelles lors de la guerre civile en Sierra Leone, et j'ai interviewé différents jeunes
12 hommes qui venaient du Libéria et qui avaient combattu avec les Libériens. Donc
13 j'étais très au courant de la situation, de la présence des mercenaires libériens dans
14 différents pays d'Afrique de l'Ouest, et je connaissais... je savais que beaucoup de ces
15 jeunes hommes étaient devenus des mercenaires.

16 Q. [12:19:36] Et qu'en est-il du dialecte, ou de... de l'argot ? Comment est-ce que vous
17 l'avez reconnu ?

18 R. [12:19:41] Je l'ai reconnu parce qu'il y avait aussi l'attitude qu'ils avaient, j'ai... j'ai
19 reconnu aussi l'accent pour l'avoir déjà entendu.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:19:51] Monsieur
21 Demirdjian, veuillez poursuivre.

22 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:19:54] Merci.

23 Q. [12:19:56] Est-ce que vous pouvez nous décrire ce qui s'est passé à ce moment-là,
24 à cet endroit-là ? D'abord, commençons par cela.

25 R. [12:20:01] Et bien, essentiellement, ce Libérien, ainsi que son ami, nous ont volés :
26 ils nous ont pris notre... nos téléphones, notre argent ainsi que notre caméscope.
27 C'est ce qui nous a le plus inquiétés, parce que c'était un appareil très cher et nous
28 n'en avions que deux. C'était notre principale préoccupation, et j'ai vite compris que

1 ce que.... ce que j'aurais souhaité être juste un... un... un braquage est devenu pire
2 que ça. Nous avons... nous avons dû rester là pour récupérer notre caméscope.
3 Malheureusement, la situation a empiré.

4 Au lieu de... de nous en tirer, nous avons dû les prier de nous remettre nos... notre
5 équipement, et ça nous a retardés, à tel point que le fixeur a fini par avoir une
6 altercation avec le Libérien qui a pointé son arme au-dessus de la tête du fixeur, et
7 qui a... a tiré un coup de... un... un... un coup de feu pour intimider le... le fixeur et
8 pour donner, peut-être, un signal à quelqu'un d'autre qui était à l'autre bout de la
9 rue qui portait un uniforme de la police et qui s'est rapproché de nous, et qui a
10 commencé à... à demander ce qui se passait. Il semblait avoir plus d'autorités, il les a
11 encouragés à nous remettre le caméscope et à ce moment-là, j'ai arrêté de m'agiter
12 pour récupérer mon argent et mon téléphone. Nous sommes retournés dans la
13 voiture, et nous sommes repartis. C'est ce que nous avons fait.

14 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:21:45]

15 Q. [12:21:45] Merci.

16 L'autre personne, vous avez dit que la première personne était libérienne, et qui était
17 l'autre personne qui était avec lui ?

18 R. [12:21:52] L'autre personne parlait français, j'ai reconnu quelques mots utilisés
19 dans un patois local surtout lorsqu'il s'est adressé à l'agent de police. J'ai supposé
20 qu'il était ivoirien. Il semblait confiant s'agissant de l'arme qu'il avait ; il était un peu
21 nerveux. J'ai donc supposé que c'était un... un... un jeune partenaire.

22 Q. [12:22:15] Lorsque vous dites qu'il était moins confiant, quelle était l'attitude du
23 Libérien, alors ?

24 R. [12:22:21] Pour être précis, avant de... d'aller en mission quelque part, je dois
25 inéluctablement participer à une formation dans un environnement hostile. C'est ce
26 que nous appelons donc la formation à l'environnement hostile. J'ai passé quelques...
27 une semaine avec un groupe d'anciens soldats britanniques, qui m'ont expliqué
28 comment me comporter dans un environnement hostile.

1 Ils nous ont montré différents types d'armes, différents types de... dégâts que
2 peuvent causer les armes à feu ainsi que la manière dont les... les individus peuvent
3 porter une arme, ce qui est très utile. Lorsqu'un... un soldat de formation tient une
4 arme... Je disais donc que lorsqu'un soldat formé tient une arme, il ne met pas le
5 doigt sur la gâchette, il le laisse toujours de côté et lorsqu'il doit se servir de l'arme
6 pour faire quoi que ce soit, il utilise la crosse de l'arme.

7 Donc, le Libérien n'avait pas le doigt sur la gâchette et il a frappé le fixeur et le
8 conducteur à plusieurs reprises, et à chaque fois qu'il l'a fait, il a utilisé la crosse de
9 son arme. En revanche, l'autre... l'autre homme, chaque fois qu'il voulait nous
10 molester ou nous... nous frapper, il utilisait la pointe de l'arme et il avait toujours le
11 doigt sur la gâchette ce qui, d'après ce que j'ai appris, n'est... n'est pas censé être fait
12 parce que cela accroît les risque d'accident ou de coups de feu par accident. Donc,
13 d'après leur comportement, il m'est apparu que le Libérien savait ce qu'il faisait avec
14 une arme ; il avait déjà manipulé une arme auparavant. Il a déjà... Il s'est déjà servi
15 d'une arme avant cela ; il savait comment l'utiliser d'une manière qui ne provoque
16 pas une... un... un coup de feu accidentel. En revanche, son collègue comme je l'ai
17 dit, il était beaucoup plus agité, il... il pointait donc, le... il me frappait avec la pointe
18 de son arme, sur le côté, il frappait d'autres. Il avait le doigt sur la gâchette, il avait
19 un chargeur ; l'arme était chargée, c'était très alarmant. Il aurait facilement pu tirer
20 sur nous, il ne voulait pas le faire, certainement... forcément, mais il aurait pu.

21 Le Libérien grinçait des dents, aussi. Et c'était symptomatique de quelqu'un qui
22 avait déjà consommé de la cocaïne ou un autre type de... de drogues. Et ses yeux
23 étaient rouges, aussi ; ils étaient grand ouverts et ils étaient rouges. Pour avoir passé
24 du temps avec d'anciens soldats du Libéria et de la Sierra Leone, j'ai reconnu ce...
25 ces... ces signes de consommation de drogue et ce comportement.

26 Q. [12:25:08] Je vous remercie pour cet éclaircissement.

27 Donc, lorsque vous êtes passé par Williamsville, est-ce que vous vous souvenez à
28 quel jour... quel jour vous... vous avez fait cela — quelle date.

1 R. [12:25:15] Non, je crains de ne pas être en mesure de vous le dire.

2 Q. [12:25:21] Paragraphe 70 de votre déclaration pour rafraîchir... vous rafraîchir la
3 mémoire, vous avez indiqué que c'était le 22 mars, donc, le lendemain de votre visite
4 à l'état-major. Est-ce que vous vous rappelez de cette date.

5 R. [12:25:41] Oui, ça me dit quelque chose, oui. Pour ce qui est des dates, pour être
6 plus précis, lorsque j'ai fait ma déclaration, j'étais beaucoup plus précis s'agissant
7 des dates, parce que je disposais de mes notes, or, je n'ai pas toutes ces dates en
8 date... en tête, maintenant.

9 Q. [12:25:52] Pas de problème, très bien.

10 Avant que nous fassions notre pause, j'aimerais vous demander si vous vous
11 souvenez avoir assisté ou plutôt... plus tard, à Abidjan, est-ce que vous avez assisté à
12 une conférence de presse ?

13 R. [12:26:00] Oui.

14 Q. [12:26:01] Est-ce que vous pouvez nous dire où cela s'est déroulé ?

15 R. [12:26:06] Si je me souviens bien, c'était dans le... cabinet du maire, c'était à la
16 mairie, la mairie principale d'Abidjan. J'ai été informé de cela par un journaliste
17 français qui logeait au même hôtel que moi. Nous avons reçu une invitation, tous les
18 journalistes étrangers qui... et nombre d'entre eux étaient au même hôtel que nous,
19 avons reçu une invitation à la mairie. Il y avait une conférence de presse organisée
20 par Charles ; il voulait exprimer... expliquer sa position plus avant à la presse,
21 précisément. Et la plupart des journalistes qui étaient à l'hôtel avec nous pensaient
22 que c'était un piège ou un événement indésirable.

23 Mais Jean-Philippe et moi-même avons pensé — Jean-Philippe, donc, du *Monde* —
24 avons pas pensé, que ce serait une bonne occasion d'y aller pour parler à l'homme
25 lui-même. Donc, nous avons décidé d'y aller et, évidemment, j'ai pris mon équipe
26 avec moi.

27 Q. [12:27:08] Très bien. Et lors de cette conférence de presse, est-ce que vous vous
28 souvenez de ce que M. Blé Goudé a dit ?

- 1 R. [12:27:15] Non. Non, je ne me souviens vraiment pas de cela.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:27:18]
- 3 Q. [12:27:21] Est-ce que vous l'avez filmé ?
- 4 R. [12:27:23] Oui, oui, ça a été filmé.
- 5 Q. [12:27:24] Nous disposons du film ? Bien.
- 6 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:27:33] *(Début de l'intervention non interprété)*
- 7 Très bien, merci, Monsieur le Président.
- 8 Est-ce que vous souhaitez que nous « faisons »... nous « faisons » la pause
- 9 maintenant ou... ou nous lui montrons... ?
- 10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:27:41] Non, non, allez-y,
- 11 pour encore quelques minutes.
- 12 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:27:46] Très bien.
- 13 Passons maintenant directement à la première séquence vidéo 0015-02...
- 14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:27:50] Non, non, nous
- 15 allons faire la pause, maintenant, sinon nous risquons de nous compliquer la vie.
- 16 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [12:27:56] Merci.
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:27:56] Nous allons faire
- 18 la pause, maintenant, nous allons revenir à 14 heures pour la... le troisième volet
- 19 d'audience.
- 20 Je vous rappelle... je rappelle à M. le Procureur que vous avez pris 2 heures
- 21 et 20 minutes, jusqu'à présent.
- 22 Voilà, vous le savez maintenant.
- 23 L'audience est suspendue.
- 24 M^{me} L'HUISSIER : [12:28:29] Veuillez vous lever.
- 25 *(L'audience est suspendue à 12 h 28)*
- 26 *(L'audience est reprise en public à 14 h 02)*
- 27 M^{me} L'HUISSIER : [14:02:15] Veuillez vous lever.
- 28 Veuillez vous asseoir.

1 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:02:35] À nouveau,
3 bonjour à tous.

4 Je redonne la parole au représentant de l'Accusation.

5 Monsieur le Procureur, si vous pensez avoir besoin de tout le volet d'audience, eh
6 bien, vous dépasserez de peu les trois heures et demie que vous aviez demandées.

7 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:02:56] Merci, Monsieur le Président.
8 J'essaierai de m'en tenir, dans la mesure du possible, au temps que j'avais estimé.

9 Q. [14:03:05] Donc, avant le... la pause déjeuner, nous parlions de cette réunion de...
10 au... à l'hôtel de ville ou cette conférence de presse — pardon — le 23 mars, et je
11 voudrais vous montrer maintenant deux clips concernant cette manifestation. Nous
12 nous allons commencer par le premier qui est au 0015-0524 — *transcript*, pour les
13 interprètes, 0063-2914, à 21... 21... à 2915, lignes 1 à 22.

14 Et pour le procès-verbal d'audience, nous allons montrer le début en commençant à
15 1 mn 26.

16 *(Diffusion d'une vidéo)*

17 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0524,*
18 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
19 *française]*

20 « [00:00:00. Début de la transcription. Vue sur une conférence de presse de Charles BLÉ
21 GOUDÉ à la mairie de COCODY, puis zoom sur Charles BLÉ GOUDÉ, entouré de
22 plusieurs personnes, qui pénètrent à l'intérieur de la salle]

23 GEOFFROY : Je voudrais ... voilà ... demander à tous nos amis de bien vouloir se
24 lever pour accueillir le général Charles BLÉ GOUDÉ dans un tonnerre
25 d'applaudissements, s'il vous plaît.

26 [00:00:07. Applaudissements et acclamations. Vue sur Charles BLÉ GOUDÉ qui salue un
27 homme situé au premier rang, puis les deux hommes échangent quelques phrases en aparté] »

28 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:04:25]

1 Q. [14:04:27] On s'est arrêté à 39 secondes, en fait, Monsieur Rhodes ; simplement
2 pour que nous soyons bien clairs, est-ce que vous reconnaissez l'endroit ?

3 R. [14:04:42] Oui.

4 Q. [14:04:43] Nous voyons un certain nombre de personnes dans le public ;
5 pouvez-vous nous dire qui était présent ?

6 R. [14:04:51] Je ne sais pas vraiment. Il y avait un certain nombre de partisans... de
7 ses partisans et également des membres de la presse locale.

8 Q. [14:05:06] Est-ce que vous étiez sur place avec votre fixeur ?

9 R. [14:05:10] Oui, je pense que notre fixeur était avec nous, en cette occasion.

10 Q. [14:05:15] Bien. Dans le même... sur le même clip, je voudrais vous montrer une
11 partie du discours de M. Blé Goudé.

12 Et pour les interprètes, c'est le même *transcript* qui commence à la page... à la
13 page 2917, lignes 99 à 123.

14 Et pour le procès-verbal d'audience, il va commencer à 7 mn 47 s et se terminera à
15 10 mn 17 s.

16 (*Diffusion d'une vidéo*)

17 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0524,*
18 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
19 *française*]

20 « CBG : Quand vous écoutez les gens, c'est comme s'ils se réjouissaient. Non, les
21 ingrédients de la guerre civile sont en place en CÔTE D'IVOIRE. D'un moment à
22 l'autre, il y aura la guerre civile en CÔTE D'IVOIRE. Ils programment la guerre
23 civile comme on programme un match de football. En ce qui nous concerne, nous,
24 leaders des Jeunes patriotes, nous allons tout mettre en œuvre pour ne pas qu'il y ait
25 de guerre civile en CÔTE D'IVOIRE. C'est vrai, M. OUATTARA procède à une
26 épuration ethnique en CÔTE D'IVOIRE, et tous ceux qui sont les observateurs
27 sérieux dans ce pays damnent [phon.] M. OUATTARA. De toutes les régions qui lui
28 sont favorables, il a chassé tous ceux qui sont proches de GBAGBO Laurent. Même

1 ses propres parents du Nord, pour avoir épousé l'idéologie de GBAGBO Laurent, on
2 les tue, s'ils ont la chance, on les chasse. Et aujourd'hui, quand vous allez dans ces
3 régions, n'y vivent que ceux qui partagent l'idéologie de OUATTARA. Quant à ...
4 les mercenaires qui ont été envoyés en CÔTE D'IVOIRE, quand M. OUATTARA
5 arrive dans une ville, bien entendu, ils tuent, ils chassent ceux qu'ils estiment être
6 proches de GBAGBO Laurent. Ça n'a pas un autre nom : c'est ça qu'on appelle
7 l'épuration ethnique. Mais l'ONUCI ferme les yeux sur ces tueries, sur ces exactions.
8 N'est-il pas vrai qu'en CÔTE D'IVOIRE, dans le village d'ANONKOUA-KOUTÉ, à
9 ABOBO, des Ébriés soupçonnés d'être proches de GBAGBO Laurent, ont été égorgés
10 littéralement, le village incendié ? Maintenant aucun rapport de M. CHOI, le
11 représentant spécial de l'ONU, cela le dise [phon]. Comme si la vie de ces gens-là
12 n'était pas importante. Une vie humaine est une vie humaine. Ce matin, je dénonce
13 cette attitude de M. CHOI.

14 [00:09:54. Changement de plan : Vue sur des hommes assis derrière CBG]

15 CBG : Et le danger il y a en CÔTE D'IVOIRE n'est autre que M. CHOI. Il est
16 dangereux pour la CÔTE D'IVOIRE, il est dangereux pour la paix en CÔTE
17 D'IVOIRE, il est dangereux pour la paix dans la sous-région. Parce qu'il a menti au
18 monde entier, et qu'il ne peut plus revenir sur ses mensonges, M. CHOI tend à
19 embarquer tout le monde dans son bateau-mensonge ».

20 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:08:53]

21 Q. [14:08:53] Merci.

22 Donc, Monsieur le témoin, au début de ce clip, M. Blé Goudé dit : (*intervention en*
23 *français*) « Nous, les leaders des Jeunes Patriotes. » (*Interprétation*) Et nous voyons
24 plusieurs personnes avec lui. Est-ce que vous avez rencontré certains de ces jeunes
25 leaders ?

26 R. [14:09:19] Je pense que j'ai parlé à certains d'entre eux en dehors du... de ce... cet
27 enregistrement. Le gars qui avait une chemise rose, qui se trouve à droite, je me
28 souviens avoir parlé avec lui à un moment donné, et celui qui a des nattes

1 également, nous nous sommes serrés la main à plusieurs reprises. Je ne pense pas
2 que j'aie eu une conversation très longue et détaillée avec lui.

3 Q. [14:09:44] Est-ce que, par chance, vous vous souviendriez de leurs noms ?

4 R. [14:09:48] Non.

5 Q. [14:09:49] La deuxième question, sur ce même clip, c'est tout à la fin, M. Blé
6 Goudé insiste en disant que M. Choi est un danger pour la Côte d'Ivoire et qu'il a
7 menti au monde entier. Est-ce que vous avez compris quelle était la raison des mots
8 employés par M. Blé Goudé concernant M. Choi et l'ONUCI ? Quelle en était la
9 raison, la source ?

10 R. [14:10:13] Je ne sais pas. Je n'ai jamais pu comprendre. Et en fait, comme je l'ai dit,
11 je mettais surtout l'accent sur cette réunion et j'essayais d'avoir davantage de temps
12 avec M. Blé Goudé, pour préciser certaines choses pour notre série documentaire,
13 d'avoir des interviews avec lui, lorsque je m'asseyais avec lui, et d'être là dans les
14 conférences de presse. Parce que les conférences de presse ne suffisaient pas, donc, je
15 voulais des interviews (*se reprend l'interprète*) avec lui. Ce que nous voulions, c'était
16 l'action sur le terrain avec les gens. Donc, en fait, je voulais qu'il puisse me parler de
17 tout cela et je voulais qu'il me dise des choses qu'il ne disait pas dans ses conférences
18 de presse, et qu'il me les dise individuellement dans une... lorsqu'il était un peu
19 plus relax. Donc, en fait, nous ne sommes pas entrés dans le détail de ses allégations
20 contre Choi.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:11:03]

22 Q. [14:11:04] Est-ce que vous avez eu cette séance individuelle avec lui, par la suite ?

23 R. [14:11:11] Oui.

24 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:11:12] Madame, Messieurs les juges, pour
25 votre information, nous y arriverons très rapidement.

26 Q. [14:11:18] Le dernier clip que je veux vous montrer, c'est... concerne la même
27 journée.

28 C'est le même *transcript*, et cela commence à la page 2920, lignes 209 à 244, et pour le

1 procès-verbal d'audience, nous commençons à 6... 16 mn 42 s.

2 *(Diffusion d'une vidéo)*

3 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0524,*
4 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
5 *française]*

6 « CBG : Et, au nom des Jeunes patriotes, nous allons jouer ce petit jeu-là. Et, je suis
7 content que toute la presse internationale est là ; j'ai vu la liste. Nous sommes
8 aujourd'hui mercredi. Je demande aux [incompréhensible, 00:17:09] Ivoiriens : on dit
9 que GBAGBO Laurent est minoritaire ...

10 *[00:17:14. Changement de plan : Vue sur CBG]*

11 CBG : ... et que ce n'est pas vous qui l'avez élu, même que c'est son l'armée qui vous
12 force pour aller au travail, et que ... c'est parce que son armée est là, qu'il est là. C'est
13 vrai, un chef d'État est toujours fier de son armée. Nous avons commencé ce combat
14 depuis 2002. GBAGBO, lui, avant. Parce que nous, on le garde, petit. Mais, en tout
15 cas, le grand problème, depuis 2002, nous sommes dans ce combat. Nous sommes
16 aujourd'hui mercredi. Si c'est vous qui avez élu GBAGBO Laurent, demain jeudi,
17 après-demain vendredi, on a 48 heures ; allez-y, au travail, calmement. Calmement,
18 allez-y, au travail. Nous voulons voir une ... une ville d'ABIDJAN ... qui est
19 embouteillée par les voitures, par vos mouvements pour aller au travail. Si ce n'est
20 pas vous qui avez élu GBAGBO Laurent, ne partez pas au travail. Notez ça, et vous
21 allez voir les réactions demain. Il y a longtemps que M. OUATTARA lance des
22 appels à la désobéissance civile. Je vous dis aujourd'hui, tout le monde
23 [incompréhensible, 00:18:32] ... tout le monde est là aujourd'hui. Si ce n'est pas vous
24 qui avez élu GBAGBO Laurent, des élus [incompréhensible, 00:18:40] au travail,
25 mais si c'est vous qui l'avez élu, dans la discipline, dans le calme, allez-y, au travail.
26 Maintenant, quand ces deux jours-là, seront passés, jeudi est passé, vendredi est
27 passé, il nous reste samedi, je vous ai annoncé un appel au soulèvement populaire en
28 2002. En 2004, quand l'armée française a tenté d'attaquer nos avions, on note, les

1 amis, que je vous ai lancé ce même appel. Eh bien, le samedi 26, si c'est vous qui
2 avez élu GBAGBO Laurent, et que l'on veut faire croire qu'il est minoritaire, vous
3 allez prouver que GBAGBO est majoritaire à ABIDJAN, et je vous appelle à un
4 soulèvement populaire à ABIDJAN, le samedi 26 *[incompréhensible, 00:19:23]*.
5 *[00:19:23. Applaudissements et acclamations]*
6 SR : *[Incompréhensible, 00:19:29]*
7 CBG : *[Inaudible, 00:19:31]*
8 Assistance : *[Incompréhensible, 00:19:33]*
9 CBG : Merci beaucoup. Je le dis ... je le dis : Chacun prend sa natte ...
10 INI : Amen.
11 CBG : ... chacun prend son balluchon, chacun prend ce qu'il peut prendre, pour
12 passer une nuit là où je vous ai indiqué ...
13 INI : *[Incompréhensible, 00:19:55]* »
14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:15:00] La vidéo s'est
15 arrêtée avant les lignes que vous aviez... le numéro de ligne que vous aviez indiqué,
16 Monsieur le Procureur.
17 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:15:14] Un instant, s'il vous plaît.
18 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*
19 Le discours que nous avons entendu est allé jusqu'à la ligne 224 *(phon.)*. Je vais juste
20 prendre un exemplaire du *transcript*. Merci.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:15:56] Pourquoi ne pas
22 continuer la vidéo ?
23 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:16:01] Nous avons juste besoin que la
24 dernière partie de la phrase soit traduite. Nous avons passé la vidéo jusqu'à la fin de
25 ce que M. Blé Goudé a dit à ce moment-là, mais nous nous sommes arrêtés à
26 mi-chemin, à mi-chemin pour la traduction, donc, on a besoin d'entendre le reste de
27 la traduction de la phrase.
28 *(L'interprète français-anglais s'exécute)*

1 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:17:39] Merci beaucoup.

2 Q. [14:17:45] Bien. Monsieur Rhodes, nous entendons M. Blé Goudé parler d'un
3 soulèvement populaire le 26 mars et il a demandé, notamment à ceux qui avaient
4 voté pour Laurent Gbagbo, d'y participer. Donc, pendant vos échanges avec M. Blé
5 Goudé, est-ce que vous avez compris quel était son lien, si lien il y avait, avec
6 Laurent Gbagbo ?

7 R. [14:18:16] Bien. Il semble qu'il était ministre du gouvernement de Laurent Gbagbo
8 et je pense que, dans le cadre d'une interview filmée ou pas filmée, je ne m'en
9 souviens pas, mais je me souviens que dans le cadre d'une interview, d'une
10 conversation avec lui, il a dit avoir dîné avec Laurent et sa femme, et il a donné
11 l'impression qu'ils étaient très proches, aussi bien personnellement que
12 professionnellement.

13 Q. [14:18:46] Qu'est-ce que M. Blé Goudé vous a dit, s'il vous a dit quelque chose,
14 concernant les politiques de M. Gbagbo ?

15 R. [14:18:58] De manière générale, pour résumer très rapidement, il semblait, ou en
16 tous les cas, c'est ce que j'avais compris en écoutant Charles Blé Goudé, et également
17 de ses partisans et de son entourage, il semblait avoir une position anti-impérialiste,
18 légèrement de gauche et populiste. Oui, c'est grosso modo ce que j'avais cru
19 comprendre. Pour ce qui est de... des politiques internes, nous n'en avons pas
20 réellement parlé.

21 Q. [14:19:39] Et dans ces interviews avec M. Blé Goudé, est-ce qu'il a... ou qu'est-ce
22 qu'il a dit concernant sa position par rapport aux politiques de M. Gbagbo ?

23 R. [14:19:48] Eh bien, on avait vraiment l'impression qu'il était vraiment d'accord à
24 100 pour-cent avec les politiques de Laurent Gbagbo et qu'il était même un des
25 architectes de cette politique, et qu'ils allaient dans le même sens, sur le plan
26 politique, et travaillèrent ensemble pour la même cause.

27 Q. [14:20:11] Bien. Le 26 mars, le jour de ce rassemblement, quel était votre plan, ce
28 jour-là ? Est-ce que vous aviez un programme ou prévu un programme ?

1 R. [14:20:25] Notre plan était de rester avec M. Blé Goudé, dans la mesure du
2 possible, et nous voulions, comme je l'ai déjà dit, profiter de l'occasion pour le voir
3 dans l'action, voir ce qu'il fait et pouvoir poser des questions, de temps à autres,
4 pour essayer d'éclairer ou de préciser pourquoi il faisait ces choses et qu'est-ce qu'il
5 souhaite réaliser.

6 Q. [14:20:49] Avez-vous pu avoir un entretien en face à face avec lui ?

7 R. [14:20:54] Oui, j'ai eu... j'ai pu l'interviewer en face à face. Oui, en fait, oui, nous
8 avons parlé ensemble, nous avons peut-être passé une demi-heure à parler
9 ensemble, et nous avons abordé des questions vraiment de base. Je me souviens ne
10 pas avoir... avoir été à 100 pour-cent satisfait. Je ne suis probablement jamais
11 totalement satisfait. Et j'ai eu l'impression que ceci nous permettait peut-être de
12 mieux le connaître ,mais qu'il fallait quand même aller un petit peu plus loin pour
13 apprendre à mieux le connaître, et avant même de pouvoir poser des questions plus
14 pertinentes sur les raisons pour lesquelles il faisait telle ou telle chose, s'il était
15 conscient des dangers pour son pays, et cetera.

16 Q. [14:21:44] Où est-ce que vous l'avez rencontré ?

17 R. [14:21:46] Je pense que lorsque je l'ai rencontré pour la première fois, que j'ai
18 rencontré Charles Blé Goudé pour la première fois, c'était en dehors de sa maison. Il
19 m'a été dit qu'il avait plusieurs maisons dans la région et que c'était une d'entre
20 elles. Et nous avons pu, donc... nous avons eu la possibilité d'aller sur les lieux, mais
21 nous sommes très rapidement allés en voiture, dans un restaurant, un petit peu plus
22 loin. Et je pense que c'était un de ses restaurants favoris et il voulait que nous
23 mangions ivoirien.

24 Q. [14:22:16] Très bien. Est-ce que c'est dans ce restaurant que vous avez réussi à lui
25 parler ?

26 R. [14:22:21] Oui, c'était dans ce restaurant. Et il avait beaucoup de retard. Il avait
27 des choses à faire. Donc, nous avons assez peu de temps, et j'ai passé beaucoup plus
28 de temps dans ce restaurant à parler avec les gens de la presse qu'avec lui-même.

1 Q. [14:22:34] Eh bien, permettez-moi maintenant de vous montrer un échange assez
2 succinct que vous avez eu avec lui au restaurant.

3 Il s'agit du 0015-0547.

4 Et pour les interprètes, il s'agit du *transcript* 0044-2519, page 5, lignes 117 à 144.

5 Et pour le procès-verbal d'audience, nous allons montrer le clip de 6 mn 05 s à 8 mn
6 39 s.

7 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0547,*
8 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
9 *française]*

10 « SR : Since I've been in ABIDJAN, driving down the road, I am regularly stopped at
11 roadblocks by groups of young men calling themselves Young Patriots. I've been
12 robbed by a group of young men calling themselves Young Patriots. Is that legal
13 why are these people are on the streets? Is that what your organisation is about?

14 INI : Merci.

15 CBG : Le phénomène dont vous par...

16 INI : Sorry, sorry, sorry Charles ... yeah.

17 CBG : Le phénomène dont vous parlez, des barrages qui sont dressés dans les
18 quartiers, c'est un phénomène qui est consécutif à l'entrée des rebelles à ABIDJAN.
19 Ils rentrent dans les cours, ils égorgent et qui confondent ... ils se confondent à la
20 population. Alors pour se protéger, les populations, au-delà des Jeunes Patriotes ont
21 maintenant dressé des barrières pour vérifier qui entre, qui sort, dans leur quartier.
22 Donc c'est à cause des rebelles. Sinon dans un pays normal, le maintien de l'ordre est
23 j'allais dire, un devoir régalien. C'est qui, qui par... C'est l'État qui doit assurer cette
24 fonction, ce n'est pas le citoyen lambda. Mais la situation que nous vivons a fini par
25 imposer aux Ivoiriens eux-mêmes d'assurer leur sécurité. C'est ce que je voulais dire.

26 SR : And what about the robbery?

27 CBG : Oh, je le ... vous j'allais dire, vous savez ... depuis cette crise, les journalistes
28 européens se sont eux-mêmes mis à découvrir. Ils voient la réalité, ils la dépeignent

1 autrement. Je vous prends simplement le cas de TATIANA, de France 24 qui sous
2 ces yeux, voyant le Président de la Commission électorale indépendante arriver en
3 lieu et place de M. OUATTARA qui devait faire une conférence de presse. Elle a dit
4 qu'elle était surprise. Pour ça, aujourd'hui elle a été sanctionnée à France 24. Parce
5 que elle n'est pas ... elle n'a pas, j'allais dire, accompli la mission pour laquelle elle
6 était là, c'est-à-dire diaboliser le Président GBAGBO. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les
7 Ivoiriens en ont gros sur le cœur quand ils voient des journalistes européens.
8 Certainement, c'est ce que vous avez subi, sinon ce ne sont pas des voyous. Je
9 voudrais donc regretter cet acte-là et devant votre propre caméra vous présenter nos
10 excuses. Ça peut arriver. Ailleurs on tue les journalistes. Ailleurs on les ligote. Ici on
11 vous a juste un peu secoué, je voudrais vous présenter mes excuses au nom des
12 Jeunes Patriotes. »

13 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:26:28]

14 Q. [14:26:30] Et dans ce clip, M. Blé Goudé s'excuse au nom des Jeunes Patriotes...
15 Est-ce que vous avez eu connaissance de mesures prises pour que ce qui vous avait
16 été volé vous soit rendu ?

17 R. [14:26:45] Non. Je sais que, de manière indépendante, et de par lui-même, notre
18 fixeur, Alexis, a réussi à reprendre son téléphone. Mais il a utilisé, je pense, ses
19 contacts auprès de la police pour le faire, et nous n'avons rien récupéré par ce
20 truchement.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:27:10]

22 Q. [14:27:10] Mais vous avez récupéré votre caméscope ?

23 R. [14:27:17] Oui, au moment même avant de partir sur les lieux, nous l'avons
24 récupéré...

25 Q. [14:27:19] Et qu'est-ce qui manquait ?

26 R. [14:27:21] Deux téléphones mobiles, un carnet de notes et du liquide. Je ne peux
27 pas me rappeler d'autre chose. Probablement environ 100 dollars.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:27:29] Merci.

1 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:27:30]

2 Q. [14:27:31] Après cette interview au restaurant, c'est à ce moment-là que vous vous
3 êtes rendu dans... à ce rassemblement ?

4 R. [14:27:39] Oui, c'est exact.

5 Q. [14:27:40] Savez-vous combien de temps ce... ce rassemblement devait durer ?

6 R. [14:27:45] Il avait été dit que ce serait donc, un *sit in* (phon.) qui durerait toute la
7 nuit au... à Time Square (phon,) et c'est ce qui s'était passé également en Égypte sur
8 la place... Ce serait ce genre de rassemblement que... que... que l'on voyait ailleurs
9 dans le monde. Nous avions des millions qui étaient prêts à venir s'installer là.
10 C'était un petit peu un exemple pour montrer que nous pouvions occuper la place et
11 y rester aussi longtemps que nous voulions.

12 Q. [14:28:19] Comment vous êtes-vous rendu à ce *rally* ?

13 R. [14:28:22] Nous avons... Nous nous sommes déplacés dans la voiture de Charles
14 Blé Goudé, ce qui pour nous était quelque chose d'extraordinaire. Ce... C'est
15 exactement ce que nous voulions ; nous voulions passer du temps avec une personne
16 importante et le voir agir dans ce genre de manifestation. Donc, nous étions
17 réellement très heureux de pouvoir nous déplacer en voiture avec lui et lui parler.

18 Q. [14:28:46] Je voudrais vous montrer un clip d'une discussion que vous avez eue
19 avec lui dans la voiture à 0015-05148.

20 Et pour l'interprète, c'est la transcription... c'est 0019.0128, et c'est un *transcript*
21 complet assez succinct, et nous allons commencer à 1 mn 10 s, et nous marquerons
22 une pause à 3 mn 36 s.

23 Nous avons besoin de la main parce qu'il semble que nous ne l'ayons pas.

24 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:29:27] L'Accusation a la main il s'agit du
25 canal « *Evidence 2* ».

26 (*Diffusion d'une vidéo*)

27 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0548,*
28 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*

1 *française]*

2 « Seyi RHODES [SR] : Yeah. CHARLES, does it worry you? That there are so many
3 people who are mobilised and who are active and who are on the verge of violence,
4 what's going to happen in this country if you can't calm the situation down?

5 Charles BLÉ GOUDÉ [CBG] : This is what I ... c'est ce que je vous ai dit, je vous ai
6 dit que ... en tant que leader, nous avons le devoir de désamorcer cette bombe. Vous
7 comprenez ? L'objectif d'un leader n'est pas seulement de vaincre, ce que nous
8 devons gagner ici, la véritable victoire, c'est la victoire de la paix. Parce que ceux qui
9 crient ainsi, qui nous acclament, ce qu'ils attendent de nous, c'est qu'ils vivent en
10 paix. Et que chacun puisse avoir un travail décent qui puisse lui permettre de vivre
11 dans un environnement de paix. C'est à ça que nous nous attelons.

12 SR : Please, let me explain, let me explain a little bit ... a little bit more clearly maybe.
13 We have got rebels ...

14 *[00:02:04. Changement de plan. Vue sur Seyi RHODES]*

15 Intervenant non identifié 2 [INI2] : It's all right.

16 SR : ... yeah. You have got armed rebels around the country taking different towns,
17 you have got armed patriots, and you have got police and army who won't
18 necessarily getting paid because there is no money here. Aren't you worried that in a
19 few months time the situation is going become out of your control?

20 *[00:02:24. Changement de plan. Vue sur Charles BLÉ GOUDÉ]*

21 CBG : Ah, O.K. Je voulais dire que ... je voulais vous dire que dans une révolution, il
22 y a toujours des effets collatéraux, on ne peut pas vouloir mener une révolution et
23 puis attendre qu'en retour on nous donne des fleurs. Nous savons que la situation et
24 très difficile, elle sera même peut-être plus difficile dans les mois qui arrivent. Mais
25 je vous rappelle que tous les grands pays qui aujourd'hui ont leur liberté sont passés
26 par-là. Nelson MANDELA et l'AFRIQUE DU SUD sont passés par-là, la FRANCE,
27 elle-même est passée par-là. Le seul problème et le seul handicap que nous avons,
28 c'est qu'il y a des gens qui s'érigent en maître du monde, et qui aujourd'hui nous

1 empêchent de conquérir notre liberté, comme ils ont conquit leur liberté. Donc nous
2 sommes conscients de cette situation, mais nous avons Dieu avec nous, et nous
3 espérons que Dieu nous sortira de cette situation-ci. Mais nous n'allons pas avoir les
4 bras croisés, nous allons nous battre. Mais seulement, j'insiste pour dire qu'il n'y
5 aura pas de guerres civiles ici. Les problèmes économiques par rapports à la
6 fermeture des banques, et tout ce qui a comme assèchement, je pense que le temps
7 va régler ces problèmes. Les rebelles et leurs partenaires ont la montre avec eux,
8 nous avons le temps avec nous. Merci. »

9 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:32:28]

10 Q. [14:32:31] Une question au sujet de cette séquence Monsieur Rhodes. Pour le reste
11 de la séquence vous passez à une autre question. Est-ce que, hors caméra, M. Blé
12 Goudé vous a expliqué ce qu'il entendait par le fait que, dans une... lors d'une
13 révolution, il y a toujours des effets collatéraux ?

14 R. [14:32:55] Je ne pense pas qu'il l'ait jamais expliqué hors caméra. J'ai cru
15 comprendre ce qu'il disait sur base des *rallies*, des discours que j'avais entendus, lors
16 de l'entrevue que j'avais eue avec lui, la conversation. Je pense avoir compris ce qui
17 disait ; il disait très clairement qu'il y avait un risque de dommage pour le pays, et il
18 pensait que c'était un risque qui valait la peine d'être pris. Il pensait, qu'il y aurait
19 vraiment des bénéfices à tout cela ; il était tout à fait prêt à prendre le risque.

20 Q. [14:33:28] Nous allons passer, maintenant, au *rally* proprement dit.

21 Tout d'abord, est-ce que vous pouvez nous dire comment vous avez été accueilli à
22 votre arrivée ?

23 R. [14:33:39] La réception habituelle : Charles Blé Goudé était le général des rues, il
24 était arrivé, la foule est devenue folle, la sécurité a fait de son mieux pour empêcher
25 les gens de... de l'attraper et de le lui toucher et n'allait pas lui faire de mal ; c'était
26 une situation difficile à contrôler. C'était... Il y avait là plus d'envergure que ce que
27 j'avais jamais vu.

28 Q. [14:34:04] Vous êtes arrivé dans ce rassemblement avec lui ?

1 R. [14:34:09] Oui.

2 Q. [14:34:09] Très bien.

3 Je vous montre un bref... une brève séquence 0015-0552. Il y a une
4 transcription ? Non, il n'y a pas de transcription pour les premières... pour les
5 17 premières secondes — extrait de 17 secondes.

6 *(Diffusion d'une vidéo)*

7 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:34:46]

8 Q. [14:34:46] Ce Badge que vous portez autour du cou, vous l'avez reçu quand ?

9 R. [14:34:58] Ce badge me l'a... m'a probablement été donné quelques minutes
10 auparavant, une dizaine de minutes avant.

11 Un membre de l'équipe de presse de Charles Blé Goudé me l'a donné ; on me l'a
12 donné en disant de le porter, que cela m'identifierait comme membre officiel de la
13 presse et vous voyez, là, derrière, un membre de la presse ivoirienne qui tient une
14 caméra et au fond, vous voyez, je crois, également, un autre membre de la presse
15 ivoirienne qui tient également une caméra sur un trépied et vous voyez qu'il porte
16 également le badge de presse sur le bras.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:35:41] Excusez-moi.

18 Q. [14:35:45] Est-ce qu'il y avait des formalités à accomplir ou vous avez signé
19 quelque chose ou on vous l'a juste remis ?

20 R. [14:35:48] On me l'a remis comme cela, il n'y avait pas de formalités.

21 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:35:55]

22 Q. [14:35:56] Est-ce que des explications vous ont été données sur l'obligation de
23 porter ce badge ?

24 R. [14:36:02] L'explication, c'est que c'étaient les Jeunes Patriotes qui étaient chargés
25 de la gestion de l'événement et que la presse étrangère — et la presse de façon
26 générale — n'était pas toujours bien accueillie par les Jeunes Patriotes au sens large
27 et que la presse... la carte de presse indiquerait que j'étais un membre de la presse
28 autorisé et que cela assurerait ma sécurité.

1 Q. [14:36:27] Très bien.

2 La séquence suivante, c'est la vidéo 0015-0578, transcription 0059-0042, page 1,

3 lignes 18 à 34. Pour la vidéo, on commencera à 2 mn 25 jusqu'à 4 mn 18.

4 *(Diffusion d'une vidéo)*

5 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0578,*

6 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*

7 *française]*

8 « CBG : Merci ... merci les gars ... merci beaucoup, merci beaucoup, merci

9 beaucoup. Je voudrais ... je voudrais ... je voudrais *[incompréhensible 00:02:34]* Je

10 vous remercie, je vous remercie, je vous remercie ... je vous remercie, je vous

11 remercie, je vous remercie *[phon.]*. Merci les gars, merci les gars. Mais, c'est une

12 grande mobilisation ... c'est une mobilisation historique. Il faut acclamer cette

13 mobilisation.

14 Foule : *[Applaudissements]*.

15 CBG : Merci les gars, merci camarades, vous êtes formidables. Je voudrais ... je

16 voudrais ... avant de faire quelques *[incompréhensible 00:03:26]* que ce soit,

17 *[incompréhensible 00:03:28]* président du front populaire ivoirien, chef de délégation

18 qui a discuter à ADIS ABEBA, au nom de la CÔTE D'IVOIRE, et toute la délégation,

19 toutes les autorités qui sont là, tous les camarades leaders de la Galaxie patriotique,

20 tous les camarades de la *[incompréhensible 00:03:49]* qui sont venus nous soutenir, je

21 reviendrais à vous tout à l'heure. Mais, comme toutes les caméras sont là

22 aujourd'hui, et comme tout le monde est là aujourd'hui, je voudrais solennellement.

23 Euh ... il y a un peu de bruit, or le général parle. Quand le général parle, on se tait.

24 Quand le général parle, on se ...

25 Foule : ... tait.

26 *[00:04:14. Changement de plan : Vue sur la foule]*

27 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:39:21]

28 Q. [14:39:24] Monsieur Rhodes, il y a quelques instants, nous avons entendu M. Blé

1 Goudé qui souhaitait la bienvenue à la foule « camarades, membres de la Galaxie
2 patriote » — on a une caméra qui fait un gros plan sur la foule.

3 Est-ce que vous avez vu des représentants publics ou bien des personnes haut
4 placées ?

5 R. [14:39:51] Oui, il y avait une table ou, plutôt, une zone couverte où étaient assis les
6 VRP (*phon.*). C'est ce que l'on m'a dit. Je n'ai pas reconnu ces personnes, je n'ai parlé
7 à personne, mais on m'a dit qu'entre autres, parmi eux, il y avait des membres du
8 gouvernement, des membres de son parti politique et d'autres dignitaires.

9 Q. [14:40:14] Avez-vous eu... été autorisé à filmer... filmer ces dignitaires et autres
10 personnes haut placées ?

11 R. [14:40:22] On nous a demandé, de façon spécifique, de ne filmer personne dans
12 cette section VP (*phon.*)

13 Q. [14:40:29] On vous a donné une explication à cela ?

14 R. [14:40:34] C'était pour respecter leur intimité ; c'est ce que j'ai cru comprendre. Il
15 n'y avait pas vraiment d'explication. On nous permettait de faire quelque chose ou
16 pas. Et à ce moment-là, je n'avais pas vraiment de raison de filmer ces personnalités.
17 Si j'avais reconnu quelqu'un parmi eux, qui n'aurait pas dû être là, par exemple, je...
18 j'aurais peut-être essayé de tourner quelque chose, mais ça n'est pas arrivé.

19 Q. [14:41:08] Qui vous a dit que vous ne pourriez... pouviez pas filmer les
20 personnalités ?

21 R. [14:41:13] Un des membres de l'équipe de Charles Blé Goudé qui nous
22 accompagnait pratiquement tout le temps.

23 Q. [14:41:20] Très bien.

24 La dernière séquence qui concerne cet événement-là, c'est le même clip vidéo à
25 6 mn 3 s jusqu'à 7 mn 14 s.

26 Pour les interprètes, c'est la même transcription, page 2 lignes 55 à 67.

27 (*Diffusion d'une vidéo*)

28 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0578,*

1 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
2 *française]*

3 « CBG : Et, chers amis, de 2002 juste au moment où je vous parle, beaucoup nous
4 demandent où nous puisons notre énergie. Beaucoup nous demandent où nous
5 enlevons cette force de mobilisation. Les gens se disent quelques fois : " Les Patriotes
6 sont découragés ". Et quand les patriotes sortent, ils sont surpris. Derrière les
7 Patriotes, il y a une force, devant les Patriotes, il y a une force ... au-dessus des
8 Patriotes, il y a une force. C'est la force de l'Éternel des armées que je vous demande
9 d'acclamer très fort.

10 *[00:06:41. Changement de plan : Vue sur la foule qui applaudit]*

11 CBG : Acclamez l'Éternel des armées s'il vous plaît, il faut faire beaucoup de bruit.
12 Pendant deux minutes acclamez l'Éternel des armées, pendant deux minutes.
13 Acclamez l'Éternel des armées, pendant deux minutes. *[Incompréhensible, 00:07:04]*
14 levez les mains vers le ciel, levez les mains vers le ciel ... acclamez l'Éternel des
15 armées, merci beaucoup, merci beaucoup ».

16 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:43:36]

17 Q. [14:43:36] Monsieur Rhodes, ici nous entendons M. Blé Goudé parler du fait que,
18 devant ou derrière les Jeunes Patriotes, il y a une force ; il parle de « l'Éternel des
19 armées ».

20 Au cours de votre séjour à Abidjan, quelle a été la relation, s'il y en avait une, entre
21 les Jeunes Patriotes et les Forces armées ?

22 R. [14:44:03] Il y a une chose que j'ai remarquée, après quelque temps, c'est qu'aux
23 check points des Jeunes Patriotes eh bien, ils étaient toujours très proches d'un check
24 point militaire. Il... J'ai vite compris que les militaires savaient que, un peu plus loin,
25 il y avait un poste de contrôle des Jeunes Patriotes. Nous avons interviewé certains
26 Jeunes Patriotes à un poste de contrôle — ça avait été arrangé par le fixeur — et ils
27 avaient expliqué qu'en fait, ils formaient un système de... de parenthèses ou il y
28 avait... de prise en étau où il y avait toujours un poste des Jeunes Patriotes avec les

1 militaires au milieu.

2 Donc, à chaque fois qu'on approchait d'un check point militaire, on devait toujours
3 passer par les Jeunes Patriotes qui filtraient. Et qui... s'ils pensaient qu'il fallait
4 arrêter quelqu'un, une arrestation civile, je suppose, à ce moment-là, ils les
5 emmèneraient directement au poste de contrôle militaire.

6 Q. [14:45:21] Vous avez passé combien de temps à ce *rally* ?

7 R. [14:45:27] Pas très longtemps. Pendant quelques jours, nous avons passé du
8 temps avec des grandes foules assez hostiles et nous avons eu un bon résultat en...
9 en... par une entrevue dans un véhicule avec Charles Blé Goudé et nous avons pensé
10 qu'il ne fallait pas aller trop loin, il ne fallait aller plus loin que nécessaire. Nous
11 avions tous les plans dont nous avons besoin, nous avons des éléments qui
12 prouvaient, qu'au *rally*, il avait fait ce qu'il avait... ce qu'il avait dit qu'il ferait.

13 Il était arrivé avec son matelas et des milliers de gens étaient venus pour protester,
14 comme il l'avait demandé, et nous avons considéré que c'était suffisant. Et en plus, le
15 soleil se couchait et il n'était plus nécessaire de rester. Donc, nous sommes partis
16 après une heure, une heure et demie, deux heures maximum.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:46:23]

18 Q. [14:46:23] Et comment vous êtes parti, si vous êtes venu en véhicule avec Charles
19 Blé Goudé ?

20 R. [14:46:25] Nous avons appelé notre chauffeur qui est arrivé par la première route
21 ouverte qu'il a pu trouver pour nous dire... et qui nous a escortés, qui nous a fait
22 quitter la zone escortés par un membre de l'équipe de presse de Charles Blé Goudé.

23 Q. [14:46:51] Après votre départ, Monsieur Rhodes, est-ce que vous avez vu ou est-ce
24 que vous avez entendu quelque chose qui se serait passé après le *rally* ?

25 R. [14:47:04] Après le *rally*, tout ce que j'ai vu de ma chambre d'hôtel semblait se
26 multiplier. Si je voyais un check point auparavant, j'en voyais maintenant deux ou
27 trois. Il y avait plus de circulation dans la ville, en partie à cause de ce... cette grande
28 manifestation, mais aussi parce qu'il y avait tellement de points de contrôle qu'il

1 devenait très difficile de circuler, ça ralentissait, et que... quand j'étais dans ma
2 chambre ou ailleurs dans l'hôtel, je pouvais voir que la situation se répétait un peu
3 partout autour de moi.

4 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:47:55] Monsieur le Président, quelques
5 instants, si vous me le permettez.

6 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

7 Toutes mes excuses, Monsieur le Président, Madame, Monsieur pour cette petite
8 pause.

9 Q. [14:48:38] Il reste une séquence que je voudrais vous montrer qui porte sur ce
10 rally, Monsieur Rhodes.

11 Pour la transcription c'est à 11 mn 55 s, jusqu'à 12 mn 42 s. Pour les interprètes, c'est
12 la même transcription : 0059-0042, page 4, lignes 128 à 138.

13 *(Diffusion d'une vidéo)*

14 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0578,*
15 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
16 *française]*

17 « CBG : Les adversaires de la CÔTE D'IVOIRE ont échoué, Les adversaires de la
18 CÔTE D'IVOIRE ont échoué. *[Incompréhensible 00:11:54]*. En 2002 nous avons lancé
19 un appel *[incompréhensible 00:12:09]*. Aujourd'hui *[incompréhensible 00:12:12]* tout
20 ABIDJAN, nous avons lancé un appel *[incompréhensible 00:12:14]*.

21 *[00:12:30. Changement de plan : Vue sur le public, puis sur CBG]*

22 CBG : Qu'ils quittent ABIDJAN, ceux qui ferment leurs boutiques et qui ont fui
23 ABIDJAN, ceux qui ferment leurs magasins et qui ont fui ABIDJAN, Ils n'ont qu'à
24 partir, mais quand ils vont revenir, ils vont trouver les Soudanais dans ces
25 boutiques-là.

26 *[Acclamations de la foule 00:12:42] »*

27 M^{me} NAOURI : [14:50:20] Monsieur le Président.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:50:22] Maître Naouri.

1 M^{me} NAOURI : [14:50:25] Pardon d'interrompre. C'est juste qu'il semble que le
2 témoin a des documents devant lui, donc nous voudrions juste savoir de quoi il
3 s'agit.

4 R. [14:50:36] C'est du papier vierge qui a été laissé sur la table, je suppose pour que je
5 puisse prendre des notes.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:50:47] Il faudrait avoir
7 un peu plus confiance.

8 Je vous en prie, poursuivez.

9 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:50:54]

10 Q. [14:50:57] Petite correction, à la transcription, page 105, ligne 10, on dit qu'il
11 trouverait des « Soudanais » dans ces magasins. Il faudrait corriger et dire qu'il
12 trouverait des « Ivoiriens » dans ces magasins.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:51:18] De quoi
14 parlez-vous ?

15 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:51:22] Ça n'est pas le témoin, c'est ce qui est
16 dit sur la vidéo par M. Blé Goudé. Dans la transcription corrigée, parler
17 d'« Ivoiriens » et non pas de « Soudanais ».

18 Q. [14:51:41] Monsieur Rhodes, au cours de votre séjour à Abidjan avez-vous
19 entendu parler d'incidents qui concernaient des... des magasins qui auraient été la
20 propriété de... de personnes du Nord, ou... et cetera ?

21 R. [14:51:50] Non, je n'ai pas entendu parler d'un grand numéro... d'un grand
22 nombre de magasins, de... propriétés de gens du Nord. C'est un stéréotype que j'ai
23 entendu répéter à plusieurs reprises : qu'ils étaient propriétaires de tous les
24 magasins, qu'ils faisaient leurs courses les uns chez les autres, qu'ils s'occupaient les
25 uns des autres, ce genre de choses. Ça ne m'aurait pas surpris si j'avais entendu dire
26 qu'un magasin avait été attaqué, c'est le genre de choses que l'on disait.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:52:19]

28 Q. [15:52:20] Mais vous n'avez pas entendu dire cela ?

1 R. [14:52:23] Non, je n'ai pas entendu.

2 Q. [14:52:25] Vous n'avez pas entendu parler d'attaques ?

3 R. [14:52:27] Non, pas d'attaques.

4 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:52:29]

5 Q. [14:52:29] Vous avez parlé de barrages routiers ; est-ce que vous avez interviewé
6 des personnes qui étaient à ces barrages ?

7 R. [14:52:36] Oui.

8 Q. [14:52:37] Vous pouvez nous expliquer les circonstances ?

9 R. [14:52:41] Notre fixeur Alexis — c'est le chauffeur —, en général, empruntait une
10 certaine route pour arriver jusqu'à nous. Il connaissait les jeunes gens qui géraient
11 ces postes de contrôle. Ils « se sont » mis à parler avec eux, et puis ils ont demandé si
12 on pouvait venir peut-être passer une demi-heure avec eux pour poser des questions
13 et ils ont arrangé ça.

14 Q. [14:53:03] Très bien.

15 Alors, on a vu des extraits de vidéos. Je vais « en » vous montrer un ou deux.

16 0015-0594, transcription 0021-0013, page 0015, lignes 135 à 153.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:53:28]

18 Q. [14:53:29] Pendant qu'on attend, vous avez également filmé ces... ces interviews...
19 au... au barrage routier ?

20 R. [14:53:38] Oui, oui, il y avait une possibilité de tourner, oui.

21 *(Diffusion d'une vidéo)*

22 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0594,*
23 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
24 *française]*

25 « SR : Have they found any guns at this checkpoint ?

26 *[00:11:41. Vue sur l'INI15. Puis la caméra fat des plans successifs sur SR et INI15]*

27 INI8 : Est-ce que vous avez trouvé des fusils dans ce ... dans ce check point ? Il ne
28 faut pas me regarder, regardez la caméra ...

1 SR : No, no, no.

2 INI8 : Regarde monsieur, regarde monsieur. Est-ce que vous avez déjà vu des fusils
3 dans ce check point ?

4 Intervenant non identifié 16 [INI16] : C'est des machettes que plutôt on a saisies ici,
5 et puis des hommes suspects. Il y a des machettes, des couteaux on a saisis ici, il y a
6 des hommes qui sont suspects, on les a pris ici, on les a donnés aux autorités. Ils sont
7 partis avec eux.

8 SR : And ... what did you do to the guys you found with the machetes ?

9 INI8 : Qu'est-ce que vous avez fait avec les gens que vous avez attrapés avec les
10 machettes ?

11 INI16 : On les a matés et puis on les a donnés aux autorités. C'est tout ce qu'on a fait.

12 SR : What kind of people were they?

13 INI8 : *[Incompréhensible, 00:12:32]* des personnes que vous avez attrapées ?

14 INI16 : Des Burkinabè, des Maliens, des Togolais, des Sénégalais, j'ai saisis *[phon.]*.
15 *[Incompréhensible, 00:12:42]* mettre dans tout ça là, et puis on les a donnés aux
16 autorités. »

17 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:55:22]

18 Q. [14:55:25] Au début de cette intervention, la personne que vous interviewez parle
19 de personnes suspectes. Est-ce qu'il vous a donné des critères qui permettaient
20 d'identifier les personnes suspectes ?

21 R. [14:55:40] Oui, mais je ne m'en souviens pas précisément, et je ne voudrais pas
22 deviner, mais c'est... c'est enregistré.

23 Q. [14:55:50] Très bien.

24 À un moment donné, il vous parle de véhicules qu'ils arrêtaient. Que pouvez-vous
25 nous dire là-dessus ?

26 R. [14:55:59] Ils nous ont dit qu'ils arrêtaient les véhicules qu'ils considéraient comme
27 suspects, qu'il fallait les fouiller, que de temps en temps, ils voyaient ça à partir de la
28 plaque d'immatriculation ou sur le visage des occupants, qu'il y avait quelque chose

1 de suspect. Une impression, non, pas... c'est pas une impression, mais ils ont dit
2 clairement qu'ils cherchaient des gens qui avaient des traits du Nord. Ils nous ont
3 donné également des exemples de noms qu'auraient portés ces gens. Des... Des noms
4 à consonance musulmane.

5 Q. [14:56:35] Vous avez parlé de plaques d'immatriculation. Qu'est-ce qu'il y avait de
6 particulier au sujet des plaques d'immatriculation ?

7 R. [14:56:43] Si je me souviens bien, ils avaient une façon d'identifier d'où venait une
8 voiture sur base du numéro d'immatriculation. S'ils venaient du nord du pays, c'était
9 suspect.

10 Q. [14:56:57] Très bien.

11 Je vais vous montrer la séquence suivante de la même vidéo qui commence à
12 18 mn 53 s jusqu'à 20 mn 30 s.

13 Pour les interprètes, c'est la même transcription, page 117, lignes 246 à 268.

14 *(Diffusion d'une vidéo)*

15 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0594,*
16 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
17 *française]*

18 « INI17 : ... voilà. Tu sais, nous sommes dans un pays de droit. La CÔTE D'IVOIRE
19 est un pays submergeant de l'AFRIQUE DE L'OUEST. Donc la CÔTE D'IVOIRE a
20 quand même un service de renseignements et on nous a donné des renseignements
21 comme quoi, des véhicules sont arrivés par exemple à BOUAKÉ, qui étaient... »

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:57:43] les... les lignes ne
23 concordent pas avec ce que dit l'interprète.

24 Très bien, très bien, ça devrait correspondre.

25 On va recommencer.

26 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [14:58:06] Merci, Monsieur le Président.

27 *(Diffusion d'une vidéo)*

28 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0594,*

1 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
2 *française]*

3 « INI17 : ... voilà. Tu sais, nous sommes dans un pays de droit. La CÔTE D'IVOIRE
4 est un pays submergeant de l'AFRIQUE DE L'OUEST. Donc la CÔTE D'IVOIRE a
5 quand même un service de renseignements et on nous a donné des renseignements
6 comme quoi, des véhicules sont arrivés par exemple à BOUAKÉ, qui étaient sur le
7 point d'être peints aux couleurs de l'ONUCI. On a eu des numéros dont je peux vous
8 en montrer certains extraits ici, et on a eu à épingler ces véhicules à ce check point
9 ici. On a épinglé au moins deux ici. Ça a été vérifié.

10 SR : Excusez-moi, est-ce que vous pourriez m'expliquer cela ?

11 INI8 : Oui, il a dit qu'ils n'ont pas besoin de l'information concernant
12 *[incompréhensible, 00:19:41]* lorsqu'ils répondent à ceux qui les attaquent ... certains
13 d'entre eux *[incompréhensible, 00:19:49]* pour dire d'où ils viennent *[incompréhensible,*
14 *00:19:51]* pour les attaquer.

15 SR : Et ils disent que l'ONU les a aidés, et les Français ... SARKOZY ...

16 INI18 : Tu vois ...

17 [00:20:00]

18 SR : C'est quoi, ça ?

19 INI8 : C'est quoi ça ?

20 INI17 : Ça c'est les numéros des véhicules banalisés ...

21 INI18 : ... les numéros ...

22 INI17 : ... qu'ils utilisaient.

23 INI18 : ... qu'ils utilisent.

24 SR : Et qui vous a remis ce document ? Qui a vous donné [phon.] ce document ?

25 INI18 : Ça ?

26 SR : Oui.

27 INI18 : C'est notre armée qui nous l'a envoyé. Notre armée.

28 INI17 : C'est notre armée qui nous a envoyé, on a eu le temps de vérifier quand on a

1 saisi au moins deux numéros dedans.

2 INI18 : Oui, dedans.

3 SR : Il vient d'où, il vient d'où ? »

4 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [15:00:01]

5 Q. [15:00:01] La personne ici qui reçoit ces listes de l'armée, il vous montre un
6 exemplaire de la liste, on ne va pas examiner toute la vidéo, parce qu'elle dure à peu
7 près une demi-heure, mais pour ce qui est de ce check point, comment est-ce que ça
8 se passait en matière de sécurité, quel était votre ressenti ?

9 R. [15:00:22] C'était... c'est une question difficile. Nous étions en train de faire cette
10 interview de la façon la plus sûre possible, c'était en plein jour, la nuit, les choses
11 étaient différentes, c'était très chargé. Ça, c'était très clair. Il y avait énormément de
12 véhicules, et il y avait une espèce de frontière entre les deux zones, et simplement... il
13 y avait simplement des gens qui traversaient cette zone-là, que tout le monde
14 connaissait parce qu'ils habitaient là-bas. C'était vraiment très chargé, et là, ça
15 devenait vraiment un peu moins sûr.

16 Q. [15:01:09] Fort bien. Je souhaiterais vous montrer un dernier extrait de cette vidéo,
17 nous passons maintenant au minutage 32 mn 13 s, pour les interprètes, il s'agit de la
18 même transcription, à la page 0024, lignes 324... 384 à 388. Et nous allons diffuser à
19 partir de 32 mn 35 s.

20 *(Diffusion d'une vidéo)*

21 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CIV-OTP-0015-0594,*
22 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
23 *française]*

24 « SR : C'est sans aucun doute la première fois depuis mon arrivée en ville que je vois
25 des patriotes aussi décontractés à un barrage routier. On arrête les voitures avec
26 beaucoup de politesse, on leur demande d'ouvrir leur coffre pour le fouiller, ce qui
27 n'arrive pas souvent, et puis on les laisse partir. Alors que ce que j'ai l'habitude de
28 voir, ce sont des gens retenus pendant un bon moment, souvent jusqu'à ce qu'ils

1 finissent par payer et ce n'est qu'après cela qu'on les laisse partir. »

2 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [15:02:01]

3 Q. [15:02:03] Monsieur Rhodes, est-ce que l'on vous a fourni une explication sur la
4 raison pour laquelle cet... ce point de contrôle était... ou ce barrage routier était
5 beaucoup plus décontracté ?

6 R. [15:02:13] Alexis m'a expliqué qu'il s'agissait d'un quartier ou d'une partie de la
7 ville où leurs hommes n'avaient pas de raison de s'inquiéter, à moins que quelqu'un
8 n'arrive pour les attaquer. C'était donc plus décontracté parce que nous étions
9 là-bas. Alexis l'a dit clairement après cela, qu'il avait eu l'impression que les jeunes
10 n'avaient pas été tout à fait sincères sur la... leur raison d'être là-bas. Ils avaient des
11 armes qu'ils ont gardées en cachette pendant que nous étions là-bas, et ils se sont
12 comportés ou ils se comportaient généralement de manière très respectueuse, ce
13 qu'ils ne font pas lorsque l'on... ils franchissaient ce barrage routier deux, trois fois
14 par jour. En général, ils ne se comportaient pas de la sorte.

15 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [15:03:07] Très bien, Monsieur Rhodes, j'en arrive
16 à la fin de mon interrogatoire, il me reste encore peut-être une minute. Juste un
17 instant, s'il vous plaît.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:03:17] Est-ce que vous
19 pouvez nous dire où se trouvait dans Abidjan ce barrage routier ?

20 R. [15:03:19] J'avais peur que vous me posiez la question, cela fait partie de mes
21 notes, malheureusement, je ne peux pas vous donner de réponse puisque je ne
22 dispose pas maintenant de ces informations. Cela fait partie de nos journaux
23 quotidiens.

24 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [15:03:36] Bien.

25 Q. [15:03:40] Monsieur Rhodes, je voudrais maintenant revenir sur un autre sujet.
26 Étiez-vous au courant d'un incident qui était survenu à Abobo et impliquant des
27 femmes ?

28 R. [15:03:52] Oui. Oui, cela avait été bien médiatisé, c'est un incident durant lequel la

1 police... l'armée avait ouvert le feu sur les manifestantes à Abobo, qui...

2 Q. [15:04:06] Lorsque vous dites que ça a été médiatisé, est-ce que vous pouvez nous
3 dire à quel moment cela a été médiatisé et par qui ?

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:04:16] Par qui ?

5 R. [15:04:19] C'est une question à laquelle il est difficile de... relativement difficile de
6 répondre. Pour vous donner un peu de contexte, moi, je logeais au Novotel, c'était
7 l'hôtel où se trouvaient tous les journalistes et la vaste majorité des journalistes
8 n'avait pas de... de domicile à Abidjan. Donc, Associated Press avait un photographe
9 qui était dans la région, qui se trouvait dans cette zone-là à ce moment-là, il a pu
10 prendre des photographies. J'ai également rencontré un pigiste sur place qui
11 travaillait pour Reuters, qui avait pris des photographies de cet incident et qui l'a
12 publié sur Internet, si je ne m'abuse. À part cela, je crois qu'il y avait des
13 manifestations, des attaques militaires sur les manifestants à Abobo. Je crois que cela
14 avait été mentionné précisément dans le document de sécurité que nous avons
15 consulté avant de partir. Et que... c'est ainsi que nous avons su que nous... si nous
16 allions filmer à Abobo, et s'il fallait filmer des manifestants, il fallait faire attention.

17 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : (interprétation) : [15:05:29]

18 Q. [15:05:30] Je vais vous montrer un dernier extrait vidéo, il s'agit de la conférence
19 de presse du 23 mars, la vidéo se trouve à 0015-0530, et l'horodatage qui m'intéresse
20 commence à 10 mn 45 s et dure jusqu'à 11 mn 26 s. Pour les interprètes, il s'agit
21 du 0063-2928, et la page qui m'intéresse est la page 2935, lignes 209 à 217.

22 *(Diffusion d'une vidéo)*

23 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° 0015-0530, sans aucune*
24 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

25 « CBG : Vous comprenez ? Et ils souhaitent que, avant de donner des informations,
26 on aille vérifier. Comment on peut dire à une presse qu'il y a eu une marche à
27 ABOBO, mais que l'armée de GBAGBO, les FDS, ont tué sept femmes ... alors qu'il y
28 a 24-48 heures, cette même presse disait : " ABOBO sous contrôle des rebelles. " [Bref

1 silence]. Si ABOBO est sous contrôle des rebelles, si des familles sont mortes ...

2 INI : Mm !

3 CBG : ... il faut demander à ceux qui contrôlent.

4 INI : [Incompréhensible, 00:11:26] »

5 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : (interprétation) : [15:07:01]

6 Q. [15:07:02] Monsieur Rhodes, est-ce que vous avez pu en apprendre davantage sur
7 cet événement ?

8 R. [15:07:07] Non, malheureusement non, nous avons tenté à de nombreuses reprises
9 d'avoir accès à Abobo, et je me souviens que notre bureau à Londres a tenté de
10 contacter des gens là-bas, sur place, mais nous n'avons jamais réussi à y parvenir.
11 Les points de contrôle militaires nous ont toujours empêchés à la dernière minute, de
12 nous y rendre.

13 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : (interprétation) : [15:07:33] Est-ce que vous
14 m'accordez deux minutes supplémentaires pour mon dernier sujet ? Merci, parce
15 que je pense que je respecte le délai imparti.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:07:42] Non, non, allez-y,
17 vous avez encore 10 minutes.

18 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : (interprétation) : [15:07:47] Ah ! Bon, merci.

19 Q. [15:07:51] Je voudrais maintenant parler du mois d'avril 2011 et des dernières
20 semaines que vous avez passées là-bas. Est-ce qu'il y a eu des incidents à l'hôtel
21 Novotel où vous étiez ?

22 R. [15:08:01] Oui. Après avoir passé un certain temps au Novotel, bon, je... on revient
23 un peu en arrière, nous avons commencé... nous... nous en sommes arrivés à un
24 point où le personnel de l'hôtel nous a dit qu'il n'était plus à l'aise.... il ne souhaitait
25 plus nous avoir à l'hôtel, et il voulait que nous verrouillions nos portes pour que
26 nous puissions rester à l'hôtel, pour que nous nous sentions en sécurité et que eux
27 aussi se sentent en sécurité, donc l'idée... la décision était prise pour que le personnel
28 verrouille toutes les portes et qu'on arrête de laisser les gens quitter l'hôtel. Cela a

1 duré quelques jours, et nous avons verrouillé l'hôtel. Et pour vous dire la vérité,
2 après 24 heures, environ, il était devenu apparent qu'ils avaient raison. Les... Il n'était
3 plus facile de sortir dans la rue, il n'y avait plus de sécurité, il y avait des coups de
4 feu autour de l'hôtel, et on nous a dit que l'armée de... de Gbagbo était derrière
5 l'hôtel et que l'armée de Ouattara était devant l'hôtel. Et parfois, nous pouvions
6 littéralement regarder par la fenêtre, et voir des soldats qui essayaient de se faufiler
7 et de tirer les uns sur les autres. Nous étions dans un *no man's land* au beau milieu
8 d'une zone de guerre. Après quelques jours j'ai compris que notre hôtel était
9 stratégique, et qu'il était important de ce point de vue-là, donc... et je pouvais voir
10 des deux côtés. Donc, je me suis dit qu'ils... que les soldats finiraient par comprendre
11 qu'à partir de notre hôtel, ils pourraient avoir un avantage stratégique sur l'ennemi.
12 Et je n'ai par conséquent pas été surpris lorsque quelques jours plus tard, alors que je
13 me trouvais au rez-de-chaussée, j'essayais d'aller déjeuner, il y a une commotion
14 auprès de la porte et quelqu'un a dit « les soldats, les soldats arrivent » et tout le
15 monde a couru vers l'ascenseur. Moi, j'ai pris mon déjeuner, j'ai raté l'ascenseur, j'ai
16 pris l'escalier pour monter et lorsque je suis arrivé à ma chambre, j'ai regardé par la
17 fenêtre et j'ai vu la terrasse de l'hôtel. Il y avait un homme armé, il portait un treillis
18 militaire, un fusil d'assaut, et il pointait son arme sur les quatre coins de la terrasse,
19 comme ils font d'habitude pour évacuer la terrasse, pour s'assurer qu'il n'y avait plus
20 personne là-bas, avant d'entrer dans le bâtiment, ce qu'il a fait après cela par la porte
21 arrière du restaurant que je venais de quitter.

22 À ce moment-là, j'ai appelé Alex mon réalisateur et directeur, je lui ai dit d'aller dans
23 la chambre et de récupérer le caméscope. Il est revenu avec la caméra. J'ai tenté
24 désespérément d'appeler tous les autres journalistes dans l'hôtel pour savoir où ils
25 étaient, s'ils étaient en sécurité, ce qu'ils avaient l'intention de faire. Et, à terme,
26 nous... contrairement à ce qui était convenu, tout le monde a décidé de « nous »
27 réunir dans une même chambre, au 8^e étage, et Alex et moi, nous sommes dits que si
28 nous voulions être en sécurité, il fallait rejoindre les autres. J'avais mes réservations,

1 mais en tout état de cause, nous sommes montés au 8^e étage, nous nous sommes
2 enfermés dans une chambre avec pratiquement tous les autres journalistes qui se
3 trouvaient à l'hôtel. Parce que les... les autres journalistes qui avaient un domicile à
4 Abidjan s'étaient déplacés, mais la vaste majorité des journalistes étrangers qui se
5 trouvaient au pays étaient logés au Novotel et sont restés enfermés dans la même
6 chambre.

7 Nous y avons passé quelque temps, je ne me souviens pas combien parce que nous
8 étions nerveux. Et nous y sommes restés pendant quelque temps jusqu'à ce que nous
9 ayons deux, trois confirmations de différents membres du personnel de l'hôtel.
10 Évidemment, en tant que journalistes, nous voulions qu'il y ait des confirmations de
11 la source, deux, trois personnes disant la même chose avant que nous en soyons
12 convaincus. Et nous avons fini par quitter... nous voulions être sûrs qu'il n'y avait
13 plus de soldats dans le bâtiment, nous avons quitté notre chambre, et nous avons
14 découvert que des soldats qui étaient venus étaient repartis avec trois autres clients,
15 et qu'ils... et on ne les a plus revus en vie depuis. Donc, depuis un certain temps,
16 nous avons présumé qu'ils étaient morts.

17 Q. [15:12:08] Est-ce que vous vous souvenez des personnes... du nom des personnes
18 qui avaient été enlevées ?

19 R. [15:12:13] Je me souviens de Stéphane... *(fin de l'intervention non interprétée)*

20 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [15:12:17] L'interprète n'a pas retenu le nom
21 de famille.

22 R. [15:12:21] ... qui était le directeur de l'hôtel et je me souviens d'un autre... d'une
23 autre personne...

24 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [15:12:25] ... dont l'interprète n'a pas retenu
25 le nom.

26 R. [15:12:28] ... qui était un homme d'affaires bien connu et la vaste majorité... enfin il
27 possédait des plantations de cacao, il était... il possédait des terres, il avait des... des
28 actions dans Orange Mobile. Il avait un partenaire asiatique, c'était un homme

1 d'affaires, donc, j'ai appris à le connaître un peu. Évidemment, c'était choquant
2 d'apprendre qu'ils avaient été enlevés, et on nous a fourni une explication, selon
3 laquelle le directeur de l'hôtel — pardon, ça m'est très difficile de parler de cela —, le
4 directeur de l'hôtel avait demandé aux soldats de ne pas aller à la recherche de
5 journalistes, ce qu'ils voulaient faire au début. Lorsqu'ils sont arrivés, ils disaient
6 « nous voulons avoir des journalistes, qui sont les journalistes qui sont ici ? ». Il a
7 essayé de les en dissuader. Et il y avait une caméra, donc, circuit... un circuit fermé
8 dans sa chambre, et lorsque nous avons reçu cet appel, Alex et... avait reçu l'appel
9 d'autres journalistes qui nous avaient dit de les rejoindre au 8^e étage.
10 Malheureusement les soldats sont allés dans la chambre du directeur à ce
11 moment-là, ils ont regardé la caméra et, alors qu'Alex et moi, essayions de quitter la
12 chambre, nous étions au 4^e ou 5^e étage, et nous avons pris l'ascenseur. Je crois que le
13 directeur était dans une situation difficile. Les soldats avaient l'intention de prendre
14 des journalistes avec eux, c'est pour cela qu'ils étaient venus. Il leur a alors demandé
15 de le prendre à la place des journalistes.

16 Et je crois qu'il s'était dit que comme il était mi-Ivoirien, mi-Français, qu'il était
17 connu, qu'il aurait plus de chance de négocier ou que sa société négocierait en son
18 nom.

19 Et je crois qu'Yves Lambelin a pris une décision similaire. Il a accepté de se sacrifier.
20 Comme il était connu, il avait beaucoup de contacts, des contacts très puissants en
21 Côte d'Ivoire, et il a supposé qu'il serait relâché. Je crois qu'ils ont tous accepté
22 d'accompagner les soldats, enfin, c'est ce qu'on m'a dit.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:14:41]

24 Q. [15:14:41] Par qui, qui vous l'a dit ?

25 R. [15:14:43] Différentes personnes me l'ont dit, essentiellement des employés de
26 l'hôtel. D'ailleurs c'est les seuls... les seuls employés...

27 Q. [15:14:51] Les employés de l'hôtel ?

28 R. [15:14:55] Oui, ce sont les seuls qui étaient présents. Donc, le directeur adjoint, qui

1 est devenu... celui qui est devenu le directeur adjoint et qui est devenu directeur en
2 l'absence de... de l'autre, le gérant du restaurant, deux garçons du restaurant, et je
3 crois qu'il y avait quelqu'un qui s'occupait de la lessive, aussi, qui avait la clé du
4 kiosque de... où l'on pouvait avoir des cigarettes. Inutile de dire qu'il était très
5 populaire !

6 Et donc, il est venu me voir, c'est lui qui m'a relayé cette information. Il m'a dit : « ils
7 ont parlé de... ils vous ont vu, vous, précisément, nommément, ils vous ont vu et ils
8 veulent vous avoir. » Et c'est une histoire qui m'a été relayée par d'autres personnes.

9 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [15:15:40]

10 Q. [15:15:41] Monsieur Rhodes, je sais que cet événement a été très pénible pour
11 vous, mais avec votre indulgence, j'aimerais vous poser une autre question. Vous
12 nous avez dit plus tôt qu'après le meeting du 26 mars, vous aviez commencé à
13 constater un nombre croissant de points de contrôles ; qu'est-ce que vous pouvez
14 nous dire au sujet des armes que vous avez vues à ces points de contrôle ?

15 R. [15:16:05] Ils étaient pratiquement tous armés, après ce stade-là. Lorsque j'étais
16 verrouillé, enfermé dans ma chambre d'hôtel, je n'ai manifestement pas vu... enfin, je
17 n'ai plus vu de personnes dans la rue qui n'étaient pas armées. Si quelqu'un était
18 dans la rue et qu'il n'était pas armé, eh bien, il avait une façon particulière de se
19 comporter. En général, ils étaient torse nu, ou il avait un seau parce que les gens qui
20 avaient quitté leur.... qui quittaient leur domicile, c'est pour aller s'approvisionner en
21 eau, puisqu'il n'y avait plus d'eau courante. L'électricité... il y avait une panne
22 d'électricité également. On pompait de l'eau dans les domiciles des gens. Ils
23 mettaient un seau sur la tête, comme un couvre-chef, en laissant les yeux découverts,
24 le torse nu, et ils marchaient les mains en l'air. Et en général, c'étaient des personnes
25 qui n'étaient pas armées.

26 Et à partir de ce meeting, tous les points de contrôle étaient armés. Et au fil des jours,
27 pratiquement tous ceux qui étaient dans la rue étaient armés.

28 Q. [15:17:03] Quel genre d'armes est-ce que vous avez vu ?

1 R. [15:17:06] À ce stade-là, les armes n'étaient plus des armes de fortune, c'était
2 devenu des armes à feu identifiables, par exemple, des genres de fusils ou de
3 mitraillettes kalachnikovs. J'ai vu aussi des armes, des M16 noirs, brillants, que
4 j'associe à l'armée américaine.

5 M. DEMIRDJIAN (interprétation) : [15:17:27] Merci d'avoir répondu à mes
6 questions, Monsieur Rhodes.

7 Monsieur le Président, j'en ai terminé.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:17:37] Merci beaucoup.
9 Vous avez respecté le temps qui vous était imparti. Vous pensiez avoir besoin de ce
10 temps-là, et vous avez respecté votre estimation.

11 Nous allons suspendre l'audience et reprendre demain.

12 Je ne pense pas qu'en 10 minutes, nous pourrions commencer.

13 Je vois qu'il y a des mouvements au sein des équipes... au sein de l'équipe de M. Blé
14 Goudé. Alors, je suppose que c'est vous qui allez commencer demain ?

15 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:18:08] Tout à fait, Monsieur le Président. L'équipe
16 de défense de M. Blé Goudé commencera demain.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:18:14] Bien. L'équipe de
18 défense de M. Blé Goudé commencera son interrogatoire demain à 9 h 15.

19 Je lève donc l'audience, et nous allons reprendre demain matin à 9 h 15.

20 Merci beaucoup.

21 Merci Monsieur Rhodes.

22 M^{me} L'HUISSIER : [15:18:33] Veuillez vous lever.

23 *(L'audience est levée à 15 h 18)*